

TOME I ANNEXES 87

ANNEXE N° 1 : Plan de comptes.....	88
ANNEXE N° 2 : Liste des codes fonctionnels.....	122
ANNEXE N° 3 : Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds.....	127
ANNEXE N° 4 : Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds.....	128
ANNEXE N° 5 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de titres de recettes.....	129
ANNEXE N° 6 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement avant règlement de la dépense.....	130
ANNEXE N° 7 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement après règlement de la dépense.....	134
ANNEXE N° 8 : Fiche d'écriture – Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats.....	135
ANNEXE N° 9 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de mandats de paiement.....	136
ANNEXE N° 10 : Fiche d'écriture - Rattachement des produits à l'exercice - Produits à recevoir.....	137
ANNEXE N° 11 : Fiche d'écriture - Rattachement des charges à l'exercice - Charges à payer.....	138
ANNEXE N° 12 : Fiche d'écriture – Produits constatés d'avance.....	140
ANNEXE N° 13 : Fiche d'écriture – Charges constatées d'avance.....	141
ANNEXE N° 14 : Fiche d'écriture – Créances irrécouvrables.....	142
ANNEXE N° 15 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire intermittent....	143
ANNEXE N° 16 : Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire permanent.....	144
ANNEXE N° 17 : Fiche d'écriture - Mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée.....	145
ANNEXE N° 18 : Fiche d'écriture – Acquisition et production d'immobilisations.....	146
ANNEXE N° 19 : Fiche d'écriture - Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de la collectivité dans un immeuble lui appartenant.....	147
ANNEXE N° 20 : Fiche d'écriture – Cession de biens corporels non amortissables.....	148
ANNEXE N° 21 : Fiche d'écriture – Cession de biens corporels amortissables.....	149
ANNEXE N° 22 : Fiche d'écriture – Acquisition et cession de titres de participation.....	150
ANNEXE N° 23 : Fiche d'écriture - Acquisition et cession d'obligations.....	151
ANNEXE N° 24 : Fiche d'écriture – Cession de valeurs mobilières de placement.....	153
ANNEXE N° 25 : Fiche d'écriture – Dépôts et cautionnements reçus.....	155
ANNEXE N° 26 : Fiche d'écriture – Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien.....	156
ANNEXE N° 27 : Fiche d'écriture – Charges à répartir sur plusieurs exercices.....	157
ANNEXE N° 28 : Fiche d'écriture – Régie de recettes.....	159
ANNEXE N° 29 : Fiche d'écriture – Régies d'avance.....	160
ANNEXE N° 30 : Fiche d'écriture – Dettes en monnaie étrangère.....	161

ANNEXE N° 31 : Fiche d'écriture – Le résultat	162
ANNEXE N° 32 : Fiche d'écriture – Acquisition par voie de crédit bail.....	161
ANNEXE N° 33 : Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente (1 ^{er} cas)	165
ANNEXE N° 34 : Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente (2 ^{ème} cas).....	167
ANNEXE N° 35 : Fiche d'écriture – Amortissement des bâtiments publics	168
ANNEXE N° 36 : fiche d'écriture – Stocks de terrains aménagés	1698
ANNEXE N° 37 : fiche d'écriture - opération sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.....	173
ANNEXE N° 38: Fiche d'écriture - Mise à la réforme d'un bien	175
ANNEXE N° 39: Fiche d'écriture - Dotation (ou apport) en nature	176
ANNEXE N° 40: Fiche d'écriture - Affectation à un service non doté de la personnalité morale et retour (désaffectation) avant la dissolution du service.....	178
ANNEXE N° 41: Fiche d'écriture - Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences....	181
ANNEXE N° 42: Fiche d'écriture - Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, mise en concession ou affermage.....	185
ANNEXE N° 43: Fiche d'écriture - reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs et apurement du compte 1025	188
ANNEXE N° 44: Fiche d'écriture - Apurement des comptes de subventions transférables (c/131 et 133) lors de la cession d'une immobilisation non totalement amortie.....	190
ANNEXE N°45 : Fiche d'écriture - Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé.....	188
ANNEXE N°46 : Fiche d'écriture – Remboursements temporaires d'emprunt	195
ANNEXE N°47 : Fiche d'écriture - Quotas d'émission de gaz à effet de serre	196

TOME I

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Plan de comptes

CLASSE 1 - COMPTES DE CAPITAUX

10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**102 Dotations et fonds globalisés d'investissement***1021 Dotation**1022 Fonds globalisés d'investissement*

10222 F.C.T.V.A.

10223 TIPP 2° part

10226 Taxe d'Aménagement

10228 Autres fonds globalisés

10229 Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds globalisés

*102291 Reprise sur F.C.T.V.A.**102298 Reprise sur autres fonds globalisés**1025 Dons et legs en capital*

10251 Dons et legs en capital

10259 Reprise sur dons et legs en capital

*1027 Mise à disposition (chez le bénéficiaire)***106 Réserves***1068 Excédents de fonctionnement capitalisés***11 REPORT A NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur)****110 Report à nouveau (solde créditeur)****119 Report à nouveau (solde débiteur)****12 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou déficitaire)****13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT****131 Subventions d'équipement transférables***1311 Etat et établissements nationaux**1312 Régions**1313 Départements**1314 Communes et structures intercommunales**1315 Autres groupements de collectivités**1316 Autres établissements publics locaux**1317 Fonds européens*

13171 Fonds social européen

13172 FEDER

13173 FEOGA

13178 Autres

*1318 Autres***132 Subventions d'équipement non transférables***1321 Etat et établissements nationaux**1322 Régions**1323 Départements**1324 Communes et structures intercommunales**1325 Autres groupements de collectivités**1326 Autres établissements publics locaux**1327 Fonds européens*

ANNEXE N° 1 (Suite)

13271 Fonds social européen

13272 FEDER

13273 FEOGA

13278 Autres

1328 Autres

133 Fonds affectés à l'équipement transférables

1332 Dotation régionale d'équipement scolaire

1333 Fonds spécifiques - Région Ile-de-France

13331 Amendes de police

13332 Redevance sur construction de bureaux

13333 Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement

1335 Produits des amendes de radars automatiques

1337 Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)

1338 Autres fonds affectés à l'équipement transférables

134 Fonds affectés à l'équipement non transférables

1345 Produits des amendes de radars automatiques

1348 Autres fonds affectés à l'équipement transférables

138 Autres subventions d'investissement non transférables

1381 Etat et établissements nationaux

1382 Régions

1383 Départements

1384 Communes et structures intercommunales

1385 Autres groupements de collectivités

1386 Autres établissements publics locaux

1387 Fonds européens

13871 Fonds social européen

13872 FEDER

13873 FEOGA

13878 Autres

1388 Autres

139 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat

1391 Subventions d'équipement (à subdiviser comme le compte 131)

1393 Fonds affectés à l'équipement

13932 Dotation régionale d'équipement scolaire

13933 Fonds spécifiques - Région Ile-de-France

139331 Amendes de police

139332 Redevance sur construction de bureaux

139333 Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement

13937 Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)

13938 Autres fonds affectés à l'équipement transférables

15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

151 Provisions pour risques

1511 Provisions pour litiges et contentieux

1515 Provisions pour pertes de change

1517 Provisions pour garanties d'emprunt

1518 Autres provisions pour risques

157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices

ANNEXE N° 1 (Suite)

*1572 Provisions pour gros entretien***158 Autres provisions pour risques et charges****16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES****163 Emprunts obligataires***1631 Émissions publiques**1632 Émissions privées***164 Emprunts auprès des établissements de crédit***1641 Emprunts en euros**1643 Emprunts en devises**1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie*

16441 Opérations afférentes à l'emprunt

16449 Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie

1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédits

16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros

16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises

165 Dépôts et cautionnements reçus**166 Refinancement de dette****167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières***1671 Avances consolidées du Trésor**1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor**1675 Dettes afférentes aux METP et PPP**1676 Dettes envers locataires-acquéreurs**1678 Autres emprunts et dettes***168 Autres emprunts et dettes assimilées***1681 Autres emprunts*

16811 Organismes d'assurances

16812 Entreprises non financières

16813 Particuliers

16814 Etranger

16818 Autres prêteurs

*1682 Bons à moyen terme négociables**1687 Autres dettes*

16871 Etat et établissements nationaux

16872 Régions

16873 Départements

16874 Communes et structures intercommunales

16875 Autres groupements de collectivités

16876 Autres établissements publics locaux

16878 Autres organismes et particuliers

1688 Intérêts courus

16883 Intérêts courus sur emprunts obligataires

16884 Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédits

16888 Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées

169 Primes de remboursement des obligations.*1693 Primes de remboursement des obligations**16931 Émissions publiques**16932 Émissions privées*

ANNEXE N° 1 (Suite)

18 COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES RÉGIES NON PERSONNALISÉES)**181 Compte de liaison : affectation à****19 DIFFÉRENCES SUR RÉALISATIONS D'IMMOBILISATIONS****192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations****193 Autres différences sur réalisations d'immobilisations****198 Neutralisation des amortissements**

ANNEXE N° 1 (Suite)

CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS**20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****203 Frais d'études, de recherche et de développement***2031 Frais d'études**2032 Frais de recherche et de développement**2033 Frais d'insertion***204 Subventions d'équipement versées***2041 Subventions d'équipement aux organismes publics*

20411 Etat

204111 Biens mobiliers, matériel et études

204112 Bâtiments et installations

204113 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20412 Régions

204121 Biens mobiliers, matériel et études

204122 Bâtiments et installations

204123 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20413 Départements

204131 Biens mobiliers, matériel et études

204132 Bâtiments et installations

204133 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20414 Communes et structures intercommunales

204141 Biens mobiliers, matériel et études

204142 Bâtiments et installations

204143 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20415 Autres groupements de collectivités et EPL

204151 Biens mobiliers, matériel et études

204152 Bâtiments et installations

204153 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20416 SPIC

204161 Biens mobiliers, matériel et études

204162 Bâtiments et installations

204163 Projets d'infrastructures d'intérêt national

20417 Organismes de transport

204171 SNCF

2041711 Biens mobiliers, matériel et études

2041712 Bâtiments et installations

2041713 Projets d'infrastructures d'intérêt national

204172 RFF

2041721 Biens mobiliers, matériel et études

2041722 Bâtiments et installations

2041723 Projets d'infrastructures d'intérêt national

204173 STIF (Région Ile-de-France)

2041731 Biens mobiliers, matériel et études

2041732 Bâtiments et installations

2041733 Projets d'infrastructures d'intérêt national

204178 Autres

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 2041781 Biens mobiliers, matériel et études
- 2041782 Bâtiments et installations
- 2041783 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20418 Organismes publics divers
 - 204181 Biens mobiliers, matériel et études
 - 204182 Bâtiments et installations
 - 204183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé**
 - 20421 Biens mobiliers, matériel et études
 - 20422 Bâtiments et installations
 - 20423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2043 Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement**
 - 20431 Biens mobiliers, matériel et études
 - 20432 Bâtiments et installations
 - 20433 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2044 Subventions d'équipement en nature**
 - 20441 Organismes publics
 - 204411 Biens mobiliers, matériel et études
 - 204412 Bâtiments et installations
 - 204413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 20442 Personnes de droit privé
 - 204421 Biens mobiliers, matériel et études
 - 204422 Bâtiments et installations
 - 204423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires**
 - 2051 Concessions et droits similaires*
 - 2052 Quotas de gaz à effet de serre*
- 208 Autres immobilisations incorporelles**
- 209 Restitutions sur immobilisations incorporelles**
 - 2095 Consommations de quotas de gaz à effet de serre*

21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**211 Terrains**

- 2111 Terrains nus*
- 2114 Terrains de gisement*
- 2115 Terrains bâtis*
- 2117 Bois et forêts*
- 2118 Autres terrains*

212 Agencements et aménagements de terrains

- 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes*
- 2128 Autres agencements et aménagements*

213 Constructions

- 2131 Bâtiments publics**
 - 21311 Bâtiments administratifs
 - 21312 Bâtiments scolaires
 - 21314 Bâtiments culturels et sportifs

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 21318 Autres bâtiments publics
- 2132 Bâtiments privés**
- 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions**
 - 21351 Bâtiments publics
 - 21352 Bâtiments privés
- 214 Constructions sur sol d'autrui**
- 215 Installations, matériel et outillage techniques**
 - 2151 Réseaux de voirie**
 - 2152 Installations de voirie**
 - 2153 Réseaux divers**
 - 2154 Voies navigables**
 - 2157 Matériel et outillage technique**
 - 21571 Matériel ferroviaire
 - 21572 Matériel technique scolaire
 - 21578 Autre matériel technique
- 216 Collections et œuvres d'art**
- 217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**
 - 2171 Terrains**
 - 21711 Terrains nus
 - 21714 Terrains de gisement
 - 21715 Terrains bâtis
 - 21718 Autres terrains
 - 2172 Agencements et aménagements de terrains**
 - 21721 Plantations d'arbres et arbustes
 - 21728 Autres agencements et aménagements
 - 2173 Constructions**
 - 21731 Bâtiments publics
 - 217311 Bâtiments administratifs
 - 217312 Bâtiments scolaires
 - 217314 Bâtiments culturels et sportifs
 - 217318 Autres bâtiments publics
 - 21735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
 - 2174 Constructions sur sol d'autrui**
 - 2175 Installations, matériel et outillage techniques**
 - 21751 Réseaux de voirie
 - 21752 Installations de voirie
 - 21753 Réseaux divers
 - 21754 Voies navigables
 - 21757 Matériel et outillage techniques
 - 217571 Matériel ferroviaire
 - 217572 Matériel technique scolaire
 - 217578 Autre matériel technique
 - 2178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition**
 - 21782 Matériel de transport
 - 217821 Matériel de transport ferroviaire
 - 217828 Autres matériels de transport

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 21783 Matériel informatique
 - 217831 Matériel informatique scolaire*
 - 217838 Autre matériel informatique*
- 21784 Matériel de bureau et mobilier
 - 217841 Matériel de bureau et mobilier scolaires*
 - 217848 Autres matériels de bureau et mobiliers*
- 21785 Téléphonie
- 21788 Autres

218 Autres immobilisations corporelles

- 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers*
- 2182 Matériel de transport*
 - 21821 Matériel de transport ferroviaire
 - 21828 Autres matériels de transport
- 2183 Matériel informatique*
 - 21831 Matériel informatique scolaire
 - 21838 Autre matériel informatique
- 2184 Matériel de bureau et mobilier*
 - 21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
 - 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers
- 2185 Téléphonie*
- 2188 Autres*

22 IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION**221 Terrains**

- 2211 Terrains nus*
- 2214 Terrains de gisement*
- 2215 Terrains bâtis*
- 2217 Bois et forêts*
- 2218 Autres terrains*

222 Agencements et aménagements de terrains

- 2221 Plantations d'arbres et arbustes*
- 2228 Autres agencements et aménagements*

223 Constructions

- 2231 Bâtiments publics*
 - 22311 Bâtiments administratifs
 - 22312 Bâtiments scolaires
 - 22314 Bâtiments culturels et sportifs
 - 22318 Autres bâtiments publics

*2235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions***224 Constructions sur sol d'autrui****225 Installations, matériel et outillage techniques**

- 2251 Réseaux de voirie*
- 2252 Installations de voirie*
- 2253 Réseaux divers*
- 2254 Voies navigables*
- 2257 Matériel et outillage techniques*
 - 22571 Matériel ferroviaire
 - 22572 Matériel technique scolaire

ANNEXE N° 1 (Suite)

22578 Autre matériel technique

226 Collections et œuvres d'art

228 Autres immobilisations corporelles

2281 Installations générales, agencements et aménagements divers

2282 Matériel de transport

22821 Matériel de transport ferroviaire

22828 Autres matériels de transport

2283 Matériel informatique

22831 Matériel informatique scolaire

22838 Autre matériel informatique

2284 Matériel de bureau et mobilier

22841 Matériel de bureau et mobilier scolaires

22848 Autres matériels de bureau et mobiliers

2285 Téléphonie

2288 Autres

229 Droits de l'affectant

2291 Etat

2292 Région

2293 Département

2294 Communes et structures intercommunales

2295 Autres groupements de collectivités

2298 Autres

23 IMMOBILISATIONS EN COURS

231 Immobilisations corporelles en cours

2312 Terrains

2313 Constructions

2314 Constructions sur sol d'autrui

2315 Installations, matériel et outillage techniques

2316 Restauration des collections et œuvres d'art

2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition

2318 Autres immobilisations corporelles

232 Immobilisations incorporelles en cours

235 Part investissement PPP

236 Avances et acomptes versés aux EPLE sur immobilisations régionales

237 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles

238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

24 IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCÉDÉES, AFFERMÉES OU MISES À DISPOSITION

241 Mises en concession ou en affermage

242 Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences

243 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

246 Mises en affectation à une entente ou un syndicat mixte

248 Autres mises en affectation

249 Droits du remettant

2491 Mises en concession ou en affermage

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 2492 Mises à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences*
- 2493 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière*
- 2498 Autres mises en affectation*

26 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS

- 261 Titres de participation**
- 266 Autres formes de participation**
- 269 Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés.**

27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- 271 Titres immobilisés (droits de propriété)**
- 272 Titres immobilisés (droits de créance)**
- 273 Comptes de placements (long terme)**
 - 2731 Compte de placements rémunérés*
 - 2732 Fonds d'épargne forestière*
- 274 Prêts**
 - 2741 Prêts aux collectivités et aux groupements*
 - 2743 Prêts au personnel*
 - 2744 Prêts d'honneur*
 - 2745 Avances remboursables*
 - 2748 Autres prêts*
- 275 Dépôts et cautionnements versés**
- 276 Autres créances immobilisées**
 - 2761 Créances pour avances en garanties d'emprunt*
 - 2762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.*
 - 2763 Créances sur des collectivités publiques*
 - 27631 Etat et établissements nationaux
 - 27632 Régions
 - 27633 Départements
 - 27634 Communes et structures intercommunales
 - 27635 Autres groupements de collectivités
 - 27638 Autres établissements publics
 - 2764 Créances sur des particuliers*
 - 2766 Créances pour locations-acquisitions*
 - 2768 Intérêts courus*
 - 27682 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
 - 27684 Intérêts courus sur prêts
 - 27688 Intérêts courus sur créances diverses
- 279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés.**

28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

- 280 Amortissements des immobilisations incorporelles**
 - 2803 Frais d'études, de recherche et de développement*
 - 28031 Amortissements des frais d'études
 - 28032 Amortissements des frais de recherche et de développement
 - 28033 Amortissements des frais d'insertion
 - 2804 Subventions d'équipement versées*

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 28041 Subventions d'équipement aux organismes publics
 - 280411 *Etat*
 - 2804111 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804112 Bâtiments et installations
 - 2804113 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 280412 *Régions*
 - 2804121 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804122 Bâtiments et installations
 - 2804123 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 280413 *Départements*
 - 2804131 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804132 Bâtiments et installations
 - 2804133 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 280414 *Communes et structures intercommunales*
 - 2804141 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804142 Bâtiments et installations
 - 2804143 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 280415 *Autres groupements de collectivités et EPL*
 - 2804151 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804152 Bâtiments et installations
 - 2804153 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 280416 *SPIC*
 - 2804161 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804162 Bâtiments et installations
 - 2804163 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 280417 *Organismes de transport*
 - 2804171 SNCF
 - 28041711 Biens mobiliers, matériel et études
 - 28041712 Bâtiments et installations
 - 28041713 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 2804172 RFF
 - 28041721 Biens mobiliers, matériel et études
 - 28041722 Bâtiments et installations
 - 28041723 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 2804173 STIF (Région Ile-de-France)
 - 28041731 Biens mobiliers, matériel et études
 - 28041732 Bâtiments et installations
 - 28041733 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 2804178 Autres
 - 28041781 Biens mobiliers, matériel et études
 - 28041782 Bâtiments et installations
 - 28041783 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 280418 *Organismes publics divers*
 - 2804181 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804182 Bâtiments et installations
 - 2804183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 280421 Biens mobiliers, matériel et études
- 280422 Bâtiments et installations
- 280423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28043 Subventions aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement
 - 280431 Biens mobiliers, matériel et études
 - 280432 Bâtiments et installations
 - 280433 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28044 Subventions d'équipement en nature
 - 280441 *Organismes publics*
 - 2804411 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804412 Bâtiments et installations
 - 2804413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
 - 280442 *Personnes de droit privé*
 - 2804421 Biens mobiliers, matériel et études
 - 2804422 Bâtiments et installations
 - 2804423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires**
- 2808 Autres immobilisations incorporelles**
- 281 Amortissements des immobilisations corporelles**
 - 2811 Terrains de gisement**
 - 2812 Agencements et aménagements de terrains**
 - 28121 Plantations d'arbres et arbustes
 - 28128 Autres agencements et aménagements de terrains
 - 2813 Constructions**
 - 28131 Bâtiments publics
 - 281311 *Bâtiments administratifs*
 - 281312 *Bâtiments scolaires*
 - 281314 *Bâtiments culturels et sportifs*
 - 281318 *Autres bâtiments publics*
 - 28132 Bâtiments privés
 - 28135 Installations générales, agencements, aménagement des constructions
 - 281351 *Bâtiments publics*
 - 281352 *Bâtiments privés*
 - 2814 Constructions sur sol d'autrui**
 - 2815 Installations techniques, matériel et outillage industriel**
 - 28151 Réseaux de voirie
 - 28152 Installations de voirie
 - 28153 Réseaux divers
 - 28154 Voies navigables
 - 28157 Matériel et outillage techniques
 - 281571 *Matériel ferroviaire*
 - 281572 *Matériel technique scolaire*
 - 281578 *Autre matériel technique*
 - 2817 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**
 - 28171 Terrains de gisement

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 28172 Agencements et aménagements de terrains
 - 281721 Plantations d'arbres et arbustes
 - 281728 Autres agencements et aménagements
- 28173 Constructions
 - 281731 *Bâtiments publics*
 - 2817311 Bâtiments administratifs
 - 2817312 Bâtiments scolaires
 - 2817314 Bâtiments culturels et sportifs
 - 2817318 Autres bâtiments publics
 - 281735 *Installations générales, agencements, aménagement des constructions*
- 28174 Constructions sur sol d'autrui
- 28175 Installations, matériel et outillage techniques
 - 281751 *Réseaux de voirie*
 - 281752 *Installations de voirie*
 - 281753 *Réseaux divers*
 - 281754 *Voies navigables*
 - 281757 *Matériel et outillage techniques*
 - 2817571 Matériel ferroviaire
 - 2817572 Matériel technique scolaire
 - 2817578 Autre matériel technique
- 28178 Autres immobilisations corporelles
 - 281782 *Matériel de transport*
 - 2817821 Matériel de transport ferroviaire
 - 2817828 Autres matériels de transport
 - 281783 *Matériel informatique*
 - 2817831 Matériel informatique scolaire
 - 2817838 Autre matériel informatique
 - 281784 *Matériel de bureau et mobilier*
 - 2817841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
 - 2817848 Autres matériels de bureau et mobiliers
 - 281785 *Téléphonie*
 - 281788 *Autres*
- 2818 Autres immobilisations corporelles**
 - 28181 Installations générales, agencements et aménagements divers
 - 28182 Matériel de transport
 - 281821 *Matériel de transport ferroviaire*
 - 281828 *Autres matériels de transport*
 - 28183 Matériel informatique
 - 281831 *Matériel informatique scolaire*
 - 281838 *Autre matériel informatique*
 - 28184 Matériel de bureau et mobilier
 - 281841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
 - 281848 Autres matériels de bureau et mobiliers
 - 28185 *Téléphonie*
 - 28188 *Autres*
- 282 Amortissements des immobilisations reçues en affectation**
 - 2821 *Terrains de gisement***

ANNEXE N° 1 (Suite)

2822 Agencements et aménagements de terrains

28221 Plantations

28228 Autres agencements et aménagements de terrains

2823 Constructions

28231 Bâtiments publics

282311 Bâtiments administratifs

282312 Bâtiments scolaires

282314 Bâtiments culturels et sportifs

282318 Autres bâtiments publics

28235 Installations générales, agencements et aménagements des constructions

2824 Constructions sur sol d'autrui**2825 Installations techniques, matériel et outillage industriel**

28251 Réseaux de voirie

28252 Installations de voirie

28253 Réseaux divers

28254 Voies navigables

28257 Matériel et outillage techniques

282571 Matériel ferroviaire

282572 Matériel technique scolaire

282578 Autre matériel technique

2828 Autres immobilisations corporelles

28281 Installations générales, agencements et aménagements divers

28282 Matériel de transport

282821 Matériel de transport ferroviaire

282828 Autres matériels de transport

28283 Matériel informatique

282831 Matériel informatique scolaire

282838 Autre matériel informatique

28284 Matériel de bureau et mobilier

282841 Matériel de bureau et mobilier scolaires

282848 Autres matériels de bureau et mobiliers

28285 Téléphonie

28288 Autres

29 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS**290 Dépréciations des immobilisations incorporelles**

2905 Marques, procédés, droits et valeurs similaires

2908 Autres immobilisations incorporelles

291 Dépréciations des immobilisations corporelles**2911 Terrains**

29111 Terrains nus

29114 Terrains de gisement

29115 Terrains bâtis

29117 Bois et forêts

29118 Autres terrains

2912 Agencements et aménagements de terrains

29121 Plantations d'arbres et d'arbustes

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 29128 Autres agencements et aménagements
- 2913 Constructions**
 - 29131 Bâtiments publics
 - 291311 *Bâtiments administratifs*
 - 291312 *Bâtiments scolaires*
 - 291314 *Bâtiments culturels et sportifs*
 - 291318 *Autres bâtiments publics*
 - 29132 Bâtiments privés
 - 29135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
 - 291351 *Bâtiments publics*
 - 291352 *Bâtiments privés*
- 2914 Constructions sur sol d'autrui**
- 2915 Installations, matériel et outillage techniques**
 - 29151 Réseaux de voirie
 - 29152 Installations de voirie
 - 29153 Réseaux divers
 - 29154 Voies navigables
 - 29157 Matériel et outillage technique
 - 291571 *Matériel ferroviaire*
 - 291572 *Matériel technique scolaire*
 - 291578 *Autre matériel technique*
- 2916 Collections et œuvres d'art**
- 2917 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**
 - 29171 Terrains
 - 291711 *Terrains nus*
 - 291714 *Terrains de gisement*
 - 291715 *Terrains bâtis*
 - 291718 *Autres terrains*
 - 29172 Agencements et aménagements de terrains
 - 291721 *Plantations d'arbres et arbustes*
 - 291728 *Autres agencements et aménagements*
 - 29173 Constructions
 - 291731 *Bâtiments publics*
 - 2917311 Bâtiments administratifs
 - 2917312 Bâtiments scolaires
 - 2917314 Bâtiments culturels et sportifs
 - 2917318 Autres bâtiments publics
 - 291735 *Installations générales, agencements, aménagements des constructions*
 - 29174 Constructions sur sol d'autrui
 - 29175 Installations, matériel et outillage techniques
 - 291751 *Réseaux de voirie*
 - 291752 *Installations de voirie*
 - 291753 *Réseaux divers*
 - 291754 *Voies navigables*
 - 291757 *Matériel et outillage techniques*
 - 2917571 *Matériel ferroviaire*

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 2917572 Matériel technique scolaire
- 2917578 Autre matériel technique
- 29178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
 - 291782 *Matériel de transport*
 - 2917821 Matériel de transport ferroviaire
 - 2917828 Autres matériels de transport
 - 291783 *Matériel informatique*
 - 2917831 Matériel informatique scolaire
 - 2917838 Autre matériel informatique
 - 291784 *Matériel de bureau et mobilier*
 - 2917841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
 - 2917848 Autres matériels de bureau et mobiliers
 - 291785 *Téléphonie*
 - 291788 *Autres*
- 2918 Autres immobilisations corporelles**
 - 29181 Installations générales, agencements et aménagements divers
 - 29182 Matériel de transport
 - 291821 *Matériel de transport ferroviaire*
 - 291828 *Autres matériels de transport*
 - 29183 Matériel informatique
 - 291831 *Matériel informatique scolaire*
 - 291838 *Autre matériel informatique*
 - 29184 Matériel de bureau et mobilier
 - 291841 *Matériel de bureau et mobilier scolaires*
 - 291848 *Autres matériels de bureau et mobiliers*
 - 29185 *Téléphonie*
 - 29188 *Autres*
- 292 Dépréciations des immobilisations reçues en affectation**
 - 2921 Terrains**
 - 29211 Terrains nus
 - 29214 Terrains de gisement
 - 29215 Terrains bâtis
 - 29217 Bois et forêts
 - 29218 Autres terrains
 - 2922 Agencements et aménagements de terrains**
 - 29221 Plantations d'arbres et arbustes
 - 29228 Autres agencements et aménagements
 - 2923 Constructions**
 - 29231 Bâtiments publics
 - 292311 *Bâtiments administratifs*
 - 292312 *Bâtiments scolaires*
 - 292314 *Bâtiments culturels et sportifs*
 - 292318 *Autres bâtiments publics*
 - 29235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
 - 2924 Constructions sur sol d'autrui**
 - 2925 Installations, matériel et outillage techniques**

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 29251 Réseaux de voirie
- 29252 Installations de voirie
- 29253 Réseaux divers
- 29254 Voies navigables
- 29257 Matériel et outillage techniques
 - 292571 *Matériel ferroviaire*
 - 292572 *Matériel technique scolaire*
 - 292578 *Autre matériel technique*

2926 Collections et œuvres d'art**2928 Autres immobilisations corporelles**

- 29281 Installations générales, agencements et aménagements divers
- 29282 Matériel de transport
 - 292821 *Matériel de transport ferroviaire*
 - 292828 *Autres matériels de transport*
- 29283 Matériel informatique
 - 292831 *Matériel informatique scolaire*
 - 292838 *Autre matériel informatique*
- 29284 Matériel de bureau et mobilier
 - 292841 *Matériel de bureau et mobilier scolaires*
 - 292848 *Autres matériels de bureau et mobiliers*
- 29285 Téléphonie
- 29288 Autres

293 Dépréciations des immobilisations en cours

- 2931 *Immobilisations corporelles en cours*
- 2932 *Immobilisations incorporelles en cours*

296 Dépréciations des participations et créances rattachées à des participations

- 2961 *Titres de participation*
- 2966 *Autres formes de participation*

297 Dépréciations des autres immobilisations financières

- 2971 *Titres immobilisés (droits de propriété)*
- 2972 *Titres immobilisés (droits de créance)*
- 2973 *Comptes de placements (long terme)*
 - 29731 Compte de placements rémunérés
 - 29732 Fonds d'épargne forestière

2974 Prêts

- 29741 Prêts aux collectivités et aux groupements
- 29743 Prêts au personnel
- 29744 Prêts d'honneur
- 29745 Avances remboursables
- 29748 Autres prêts

2975 Dépôts et cautionnements versés**2976 Autres créances immobilisées**

- 29761 Créances pour avances en garanties d'emprunt
- 29762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
- 29763 Créances sur des collectivités publiques
 - 297631 *Etat et établissements nationaux*
 - 297632 *Régions*
 - 297633 *Départements*

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 297634 *Communes et structures intercommunales*
- 297635 *Autres groupements de collectivités*
- 297638 *Autres établissements publics*
- 29764 *Créances sur des particuliers*
- 29766 *Créances pour locations-acquisitions*
- 29768 *Intérêts courus*
 - 297682 *Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)*
 - 297684 *Intérêts courus sur prêts*
 - 297688 *Intérêts courus sur créances diverses*

CLASSE 3 - COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS**31 MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)****32 AUTRES APPROVISIONNEMENTS**

- 321** *Matières consommables*
- 322** *Fournitures consommables*
 - 3221 *Combustibles et carburants*
 - 3222 *Produits d'entretien*
 - 3223 *Fournitures techniques*
 - 3224 *Fournitures administratives*
 - 3225 *Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)*
 - 3226 *Habillement et vêtements de travail*
 - 3227 *Fournitures scolaires*
 - 3228 *Autres fournitures consommables*
- 328** *Autres achats stockés et autres approvisionnements*

33 EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS

- 331** *Produits en cours*
- 335** *Travaux en cours*

34 EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES**35 STOCKS DE PRODUITS**

- 351** *Produits intermédiaires*
- 355** *Produits finis*
- 358** *Produits résiduels*

37 STOCKS DE MARCHANDISES**39 DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS**

- 391** *Dépréciations des matières premières (et fournitures)*
- 392** *Dépréciations des autres approvisionnements*
- 393** *Dépréciations des en-cours de production de biens*
- 394** *Dépréciations des en-cours de production de services*
- 395** *Dépréciations des stocks de produits*
- 397** *Dépréciations des stocks de marchandises.*

ANNEXE N° 1 (Suite)

CLASSE 4 - COMPTES DE TIERS**40 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS****401 Fournisseurs***4011 Fournisseurs**4017 Fournisseurs – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés*

40171 Fournisseurs - Retenues de garantie

40172 Fournisseurs – Cessions, oppositions

40173 Fournisseurs – Pénalités de retard d'exécution des marchés

403 Fournisseurs - Lettre-change relevé (L.C.R.)**404 Fournisseurs d'immobilisations***4041 Fournisseurs d'immobilisations**4047 Fournisseurs d'immobilisations – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés*

40471 Fournisseurs d'immobilisations - Retenues de garantie

40472 Fournisseurs d'immobilisations – Cessions, oppositions

40473 Fournisseurs d'immobilisations – Pénalités de retard d'exécution des marchés

405 Fournisseurs d'immobilisations - Lettre-change relevé (L.C.R.)**407 Différences de conversion - Fournisseurs***4071 Différences de conversion – Fournisseurs**4074 Différences de conversion – Fournisseurs d'immobilisations***408 Fournisseurs - Factures non parvenues****409 Fournisseurs débiteurs***4091 Fournisseurs - Avances versées sur commandes**4093 Avances versées aux titulaires d'un mandat de gestion**4097 Fournisseurs – Autres avoirs**40971 Fournisseurs – Autres avoirs – Amiable**40976 Fournisseurs – Autres avoirs - Contentieux**4098 Rabais, remises, ristournes à obtenir et avoirs non encore reçus***41 REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS****411 Redevables***4111 Redevables - Amiable**4116 Redevables - Contentieux***414 Locataires-acquéreurs et locataires***4141 Locataires-acquéreurs et locataires - Amiable**4146 Locataires- acquéreurs et locataires - Contentieux***415 Traités de coupe de bois (régime forestier)***4151 Traite de coupe de bois - Amiable**4156 Traite de coupe de bois - Contentieux***416 Clients douteux***4161 Créances douteuses**4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes***417 Différences de conversion - Redevables****418 Redevables - Produits non encore facturés****419 Avances et acomptes reçus**

ANNEXE N° 1 (Suite)

42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS

- 421 Personnel - Rémunérations dues**
- 425 Personnel – Avances et acomptes**
- 427 Personnel - Oppositions**
- 428 Personnel - Charges à payer et produits à recevoir**
 - 4286 Charges à payer*
 - 4287 Produits à recevoir*
- 429 Déficits et débits des comptables et régisseurs**

43 SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX

- 431 Sécurité sociale**
- 437 Autres organismes sociaux**
- 438 Organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir**
 - 4386 Charges à payer*
 - 4387 Produits à recevoir*

44 ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

- 441 Etat et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir**
 - 4411 Subventions à recevoir - Amiable*
 - 4416 Subventions à recevoir - Contentieux*
- 442 Etat - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers**
- 443 Opérations particulières avec l'Etat et les collectivités publiques**
 - 4431 Etat**
 - 44311 Dépenses
 - 44312 Recettes - Amiable
 - 44316 Recettes - Contentieux
 - 4432 Régions**
 - 44321 Dépenses
 - 44322 Recettes - Amiable
 - 44326 Recettes - Contentieux
 - 4433 Départements**
 - 44331 Dépenses
 - 44332 Recettes - Amiable
 - 44336 Recettes - Contentieux
 - 4434 Communes et structures intercommunales**
 - 44341 Dépenses
 - 44342 Recettes - Amiable
 - 44346 Recettes - Contentieux
 - 4435 Autres groupements de collectivités**
 - 44351 Dépenses
 - 44352 Recettes - Amiable
 - 44356 Recettes - Contentieux
 - 4438 Autres établissements publics**
 - 44381 Dépenses
 - 44382 Recettes - Amiable
 - 44386 Recettes - Contentieux
- 445 Etat - Taxes sur le chiffre d'affaires**
 - 4452 TVA intracommunautaire due*

ANNEXE N° 1 (Suite)

4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser

44551 T.V.A. à décaisser

44558 Taxes assimilées à la T.V.A.

4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles

44562 T.V.A. sur immobilisations

44566 T.V.A. sur autres biens et services

44567 Crédit de T.V.A. à reporter

44568 Taxes assimilées à la T.V.A.

4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées

44571 T.V.A. collectée

44578 Taxes assimilées à la T.V.A.

4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente.

44581 Acomptes – régime simplifié d'imposition

44583 Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé

44585 TVA à régulariser - Retenue de garantie

44588 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente

445884 TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements

445885 TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements

445886 TVA à déduire lors du paiement – Régime des encaissements

445888 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente

447 Autres impôts, taxes et versements assimilés.**448 Etat - Charges à payer et produits à recevoir**

4486 Charges à payer

4487 Produits à recevoir

45 COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**451 Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)****453 Fonds spécifiques**

4531 Fonds de garantie

4532 Fonds commun des services d'hébergement

4538 Fonds divers

454 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers

4541 Dépenses

4542 Recettes

455 Opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (à subdiviser par mandat)

4551 Dépenses

4552 Recettes

458 Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)

4581 Dépenses (à subdiviser par mandat)

4582 Recettes (à subdiviser par mandat)

46 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS**461 Dons et legs en instance**

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 462 Créances sur cessions d'immobilisations**
 - 4621 Créances sur cessions d'immobilisations - Amiable*
 - 4626 Créances sur cessions d'immobilisations - Contentieux*
 - 463 Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité**
 - 4631 Souscriptions reçues*
 - 4632 Intérêts à payer*
 - 4633 Titres amortis (ou capital) à rembourser*
 - 464 Opérations pour le compte de particuliers**
 - 4643 Vacances encaissées à reverser*
 - 4648 Autres opérations pour le compte de particuliers*
 - 465 Avances en garantie d'emprunt**
 - 466 Excédents de versement**
 - 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs**
 - 4671 Créditeurs divers*
 - 4672 Autres comptes débiteurs*
 - 46721 Débiteurs divers - Amiable
 - 46726 Débiteurs divers - Contentieux
 - 4677 Différences de conversion – Débiteurs ou créditeurs divers*
 - 46771 Différences de conversion – Créditeurs divers
 - 46772 Différences de conversion – Débiteurs divers
 - 468 Divers Charges à payer et produits à recevoir**
 - 4686 Charges à payer*
 - 4687 Produits à recevoir*
- 47 COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**
- 471 Recettes à classer ou à régulariser**
 - 4711 Versements des régisseurs*
 - 4712 Virements réimputés*
 - 4713 Recettes perçues avant émission des titres*
 - 47131 Versements sur contributions directes
 - 47132 Versements sur dotation globale de fonctionnement
 - 47133 Fonds d'emprunt
 - 47134 Subventions
 - 47138 Autres
 - 4714 Recettes à réimputer*
 - 47141 Recettes perçues en excédent à réimputer
 - 471411 Excédent à réimputer - Personnes physiques*
 - 471412 Excédent à réimputer - Personnes morales*
 - 47142 Frais de saisie perçus avant prise en charge
 - 47143 Flux d'encaissements à réimputer
 - 4715 Recettes à ventiler (carte – multiservices)*
 - 4717 Recettes relevé Banque de France*
 - 47171 Recettes relevé BDF hors CloHélios
 - 47172 Recettes relevé BDF CloHélios
 - 4718 Autres recettes à régulariser*
 - 472 Dépenses à classer ou à régulariser**
 - 4721 Dépenses réglées sans mandatement préalable*
 - 47211 Remboursement d'annuités d'emprunt

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 47213 Indemnités versées aux employeurs d'apprentis
- 47218 Autres dépenses
- 4722 Commissions bancaires en instance de mandatement (carte bancaire)**
- 4727 Avance pour achat de valeurs mobilières**
- 4728 Autres dépenses à régulariser**
- 476 Différences de conversion Actif**
 - 4761 Diminution des créances**
 - 47611 Diminution des prêts
 - 47612 Diminution d'autres créances
 - 4762 Augmentation des dettes**
 - 47621 Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
 - 47622 Augmentation d'autres dettes
 - 4768 Différences compensées par couverture de change
- 477 Différences de conversion Passif**
 - 4771 Augmentation des créances**
 - 47711 Augmentation des prêts
 - 47712 Augmentation d'autres créances
 - 4772 Diminution des dettes**
 - 47721 Diminution d'emprunts et dettes assimilées
 - 47722 Diminution d'autres dettes
 - 4778 Différences compensées par couverture de change
- 478 Autres comptes transitoires**
 - 4781 Frais de poursuite rattachés
 - 4784 Arrondis sur déclaration de TVA
 - 4788 Autres comptes transitoires

48 COMPTES DE RÉGULARISATION

- 481 Charges à répartir sur plusieurs exercices**
 - 4816 Frais d'émission des emprunts
 - 4818 Charges différées
- 486 Charges constatées d'avance**
- 487 Produits constatés d'avance**

49 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES DE TIERS

- 491 Dépréciations des comptes de redevables**
- 496 Dépréciations des comptes de débiteurs divers**

CLASSE 5 - COMPTES FINANCIERS**50 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

- 506 Obligations**
- 507 Bons du Trésor**
- 508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées.**

51 TRÉSOR, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS

- 511 Valeurs à l'encaissement**
 - 5113 Titres spéciaux de paiement et assimilés à l'encaissement

ANNEXE N° 1 (Suite)

*5115 Cartes bancaires à l'encaissement**5116 T.I.P à l'encaissement**5117 Valeurs impayées**51172 Chèques impayés**51175 Cartes bancaires impayées**51176 T.I.P impayés**51178 Autres valeurs impayées**5118 Autres valeurs à l'encaissement***513 Ordres de paiement****515 Compte au Trésor****516 Compte de placements (court terme)***5161 Compte à terme**5162 Compte de placements rémunérés***518 Intérêts courus***5186 Intérêts courus à payer**5187 Intérêts courus à recevoir***519 Crédits de trésorerie***5191 Avances du Trésor**5192 Avances de trésorerie**5193 Lignes de crédit de trésorerie**51931 Lignes de crédit de trésorerie non liées à un emprunt (à subdiviser par ligne de trésorerie)**51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt**5194 Billets de trésorerie**5198 Autres crédits de trésorerie***54 RÉGIES****541 Disponibilités chez les régisseurs***5411 Régisseurs d'avances (avances)**5412 Régisseurs de recettes (fonds de caisse)***542 Disponibilités chez d'autres tiers***5421 Administrateurs de legs**5428 Disponibilités chez d'autres tiers***55 AVANCES DE TRÉSORERIE VERSÉES****552 Avances aux Sociétés d'Économie Mixte****553 Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière****56 FONDS DE GARANTIE****561 Fonds de garantie sur comptes de dépôts****562 Fonds de garantie sur comptes de marché monétaire****563 Fonds de garantie sur comptes de valeurs****58 VIREMENTS INTERNES****580 Opérations d'ordre budgétaires****584 Encaissements par lecture optique****588 Autres virements internes**

ANNEXE N° 1 (Suite)

59 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES FINANCIERS**590 Dépréciations des valeurs mobilières de placement***5906 Obligations**5908 Autres valeurs mobilières et créances assimilées***CLASSE 6 - COMPTES DE CHARGES****60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS****601 Achats stockés - Matières premières (et fournitures)****602 Achats stockés - Autres approvisionnements***6021 Matières consommables**6022 Fournitures consommables*

60221 Combustibles et carburants

60222 Produits d'entretien

60223 Fournitures techniques

60224 Fournitures administratives

60225 Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)

60226 Habillement et vêtements de travail

60227 Fournitures scolaires

60228 Autres fournitures consommables

*6028 Autres achats stockés et autres approvisionnements***603 Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)***6031 Variation des stocks de matières premières (et fournitures)**6032 Variation des stocks des autres approvisionnements**6037 Variation des stocks de marchandises***604 Achats d'études, prestations de services***6041 Achats d'études**6042 Achats de prestations de services***605 Achats de matériel, équipements et travaux****606 Achats non stockés de matières et fournitures***6061 Fournitures non stockables*

60611 Eau et assainissement

60612 Énergie - Electricité

60613 Chauffage urbain

60618 Autres fournitures

6062 Fournitures non stockées

60621 Combustibles

60622 Carburants

60623 Alimentation

60628 Autres fournitures non stockées

6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement

60631 Fournitures d'entretien

60632 Fournitures de petit équipement

60636 Habillement et Vêtements de travail

*6064 Fournitures administratives**6065 Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)**6067 Fournitures scolaires**6068 Autres matières et fournitures.*

ANNEXE N° 1 (Suite)

607 Achats de marchandises**609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats***6091 de matières premières (et fournitures)**6092 d'autres approvisionnements stockés**6094 d'études, prestations de services**6095 de matériel, équipements et travaux**6096 d'approvisionnements non stockés**6097 de marchandises***61-62 AUTRES CHARGES EXTERNES****61 SERVICES EXTÉRIEURS****611 Contrats de prestations de services****612 Redevances de crédit-bail***6122 Crédit-bail mobilier*

61221 Matériel roulant

61228 Autres

*6125 Crédit-bail immobilier***613 Locations***6132 Locations immobilières**6135 Locations mobilières*

61351 Matériel roulant

61358 Autres

614 Charges locatives et de copropriété**615 Entretien et réparations***6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers*

61521 Terrains

61522 Bâtiments

61523 Voies et réseaux

61524 Bois et forêts

6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers

61551 Matériel roulant

61558 Autres biens mobiliers

*6156 Maintenance***616 Primes d'assurances****617 Études et recherches****618 Divers***6182 Documentation générale et technique**6184 Frais de formation**6185 Frais de colloques et séminaires**6188 Autres frais divers***619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs****62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS****621 Personnel extérieur au service***6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement**6218 Autre personnel extérieur***622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs*
- 6226 Honoraires*
- 6227 Frais d'actes et de contentieux*
- 6228 Divers*
- 623 Publicité, publications, relations publiques**
 - 6231 Annonces et insertions*
 - 6232 Fêtes et cérémonies*
 - 6233 Foires et expositions*
 - 6234 Réceptions*
 - 6236 Catalogues, imprimés et publications*
 - 6238 Divers*
- 624 Transports de biens et transports collectifs**
 - 6241 Transports de biens*
 - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité*
 - 6247 Transports collectifs du personnel*
 - 6248 Divers*
- 625 Déplacements et missions**
 - 6251 Voyages, déplacements et missions*
 - 6255 Frais de déménagement*
- 626 Frais postaux et frais de télécommunications**
 - 6261 Frais d'affranchissement*
 - 6262 Frais de télécommunications*
- 627 Services bancaires et assimilés.**
- 628 Divers**
 - 6281 Concours divers (cotisations...)*
 - 6282 Frais de gardiennage*
 - 6283 Frais de nettoyage des locaux*
 - 6287 Remboursements de frais*
 - 62871 A la collectivité de rattachement
 - 62872 Au budget annexe
 - 62878 A des tiers
 - 6288 Autres*
- 629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs.**
- 63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**
 - 631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)**
 - 633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)**
 - 6331 Versement de transport*
 - 6332 Cotisations versées au F.N.A.L.*
 - 6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue*
 - 6336 Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale*
 - 6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations*
 - 635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).**
 - 6351 Impôts directs*
 - 63512 Taxes foncières
 - 63513 Autres impôts locaux

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 6353 Impôts indirects*
- 6354 Droits d'enregistrement et de timbre*
- 6355 Taxes et impôts sur les véhicules*
- 6358 Autres droits*

637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)**64 CHARGES DE PERSONNEL****641 Rémunérations du personnel***6411 Personnel titulaire*

- 64111 Traitement
- 64112 NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence
- 64118 Autres indemnités.

6413 Personnel non titulaire

- 64131 Rémunérations
- 64132 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
- 64136 Indemnités liées à la perte d'emploi
- 64138 Primes et autre indemnités

6416 Emplois d'insertion

- 64161 Emplois jeunes
- 64168 Autres emplois aidés

*6417 Rémunérations des apprentis**6419 Remboursements sur rémunérations du personnel***645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance**

- 6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.*
- 6453 Cotisations aux caisses de retraite*
- 6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C*
- 6455 Cotisations pour assurance du personnel*
- 6456 Versement au F.N.C du supplément familial*
- 6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage*
- 6458 Cotisations aux autres organismes sociaux*
- 6459 Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance*

647 Autres charges sociales

- 6471 Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.*
- 6472 Prestations familiales directes*
- 6473 Allocations de chômage*
- 6474 Versements aux œuvres sociales*
- 6475 Médecine du travail, pharmacie*
- 6478 Autres charges sociales diverses*
- 6479 Remboursements sur autres charges sociales*

648 Autres charges de personnel

- 6483 Cessation progressive d'activité*
 - 64831 Indemnités aux agents
- 6488 Autres charges*

65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**651 Aides à la personne**

- 6511 Stagiaires de la formation professionnelle*
 - 65111 Rémunérations

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 65112 Cotisations sociales
- 65113 Remboursement au CNASEA
- 65114 Autres remboursements

6513 Bourses**6514 Prix****6518 Autres****652 Indemnités de présence****6521 Indemnités des membres du Conseil Économique et Social Régional (CESR)**

- 65211 Indemnités de fonction
- 65212 Frais de mission et déplacement
- 65215 Frais de formation
- 65216 Frais de représentation du Président
- 65218 Frais supplémentaires

6522 Indemnités des membres du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

- 65221 Indemnités de fonction
- 65222 Frais de mission et déplacement
- 65225 Frais de formation
- 65228 Frais supplémentaires

6528 Autres organismes**653 Indemnités et frais de formation des élus régionaux****6531 Indemnités de fonction****6532 Frais de mission et de déplacement****6533 Cotisations de retraite****6534 Cotisations de sécurité sociale - part patronale****6535 Formation****6536 Frais de représentation du président****6537 Compensations pour perte de revenus**

- 65371 Compensation pour formation
- 65372 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat

6538 Frais divers

- 65381 Frais médicaux et para-médicaux
- 65388 Divers

654 Pertes sur créances irrécouvrables**6541 Créances admises en non-valeur****6542 Créances éteintes****655 Contributions obligatoires****6551 Dotation de fonctionnement des lycées**

- 65511 Etablissements publics
- 65512 Etablissements privés

6552 Indemnité compensatrice forfaitaire versée aux entreprises (contrats d'apprentissage)**6555 Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)****6556 Contributions à des fonds****6557 Contribution au STIF (Région Ile de France)****6558 Autres contributions obligatoires**

ANNEXE N° 1 (Suite)

656 Participations*6561 Organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)**6562 Au titre de la coopération décentralisée**6564 Participations aux organismes de transport*

65641 SNCF

65642 RFF

65648 Autres

*6568 Autres participations***657 Subventions***6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics*

65731 État

65732 Régions

65733 Départements

65734 Communes et structures intercommunales

65735 Autres groupements de collectivités et EPL

65736 SPIC

65737 SNCF

65738 Organismes publics divers

*6574 Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé***658 Charges diverses de gestion courante***6581 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires**6582 Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif*

65821 Déficit des budgets annexes à caractère administratif

65822 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal

6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus

65861 Frais de personnel

65862 Matériel, équipement et fournitures

65869 Remboursements sur frais de fonctionnement des groupes d'élus

6588 Autres charges diverses de gestion courante

65881 Hébergement et restauration scolaires

65888 Autres

66 CHARGES FINANCIÈRES**661 Charges d'intérêts***6611 Intérêts des emprunts et dettes*

66111 Intérêts réglés à l'échéance

66112 Intérêts – rattachement des ICNE

*6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs**6616 Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)**6618 Intérêts des autres dettes***665 Escomptes accordés****666 Pertes de change****667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.****668 Autres charges financières****67 CHARGES EXCEPTIONNELLES**

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion**
 - 6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés*
 - 6712 Amendes fiscales et pénales*
 - 6713 Secours et dots*
 - 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion*
- 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)**
- 674 Subventions exceptionnelles**
 - 6743 Subventions de fonctionnement aux SPIC régionaux*
 - 6745 Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé*
 - 6746 Bonifications d'intérêts accordées*
 - 6748 Autres subventions exceptionnelles*
- 675 Valeurs comptables des immobilisations cédées**
- 676 Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement**
 - 6761 Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement*
- 678 Autres charges exceptionnelles**

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS

- 681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement**
 - 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*
 - 6812 Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir*
 - 68126 Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts
 - 68128 Dotations aux amortissements des charges différées
 - 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement*
 - 6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*
 - 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants*
- 686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges financières**
 - 6861 Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations*
 - 6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir*
 - 6865 Dotations aux provisions pour risques et charges financiers*
 - 6866 Dotations aux dépréciations des éléments financiers*
- 687 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges exceptionnelles**
 - 6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations*
 - 6875 Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels*
 - 6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles*

CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS**70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**

- 701 Ventes de produits finis**
- 702 Ventes de récoltes et de produits forestiers**
 - 7021 Ventes de récoltes*

ANNEXE N° 1 (Suite)

*7022 Coupes de bois**7023 Menus produits forestiers**7024 Remboursement forfaitaire T.V.A**7028 Autres produits***703 Redevances et recettes d'utilisation du domaine***7032 Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics*

70321 Droits de stationnement et de location sur la voie publique

70322 Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial

70323 Redevance d'occupation du domaine public régional

70328 Autres droits de stationnement et de location

*7034 Droits de péage sur les voies et plans d'eau intérieurs du domaine public**7035 Locations de droits de chasse et de pêche**7038 Autres redevances et recettes***704 Travaux****705 Etudes****706 Prestations de services***7062 Redevances et droits des services à caractère culturel**7063 Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs*

70631 A caractère sportif

70632 A caractère de loisirs

*7065 Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)**7066 Redevances et droits des services à caractère social**7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement**7068 Autres redevances et droits***707 Ventes de marchandises****708 Autres produits***7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel**7082 Commissions**7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)**7084 Mise à disposition de personnel facturée*

70841 aux budgets annexes

70848 aux autres organismes

7087 Remboursements de frais

70871 par la collectivité de rattachement

70872 par les budgets annexes

70878 par des tiers

*7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)***71 PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE)****713 Variation des stocks (en-cours de production, produits)***7133 Variation des en-cours de production de biens.**7134 Variation des en-cours de production de services**7135 Variation des stocks de produits*

ANNEXE N° 1 (Suite)

72 TRAVAUX EN RÉGIE**73 IMPÔTS ET TAXES****731 Impôts locaux***7311 Contributions directes*

73112 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

73114 Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

7312 Fiscalité reversée

73121 FNGIR

73128 Autres

*7318 Autres impôts locaux ou assimilés***732 Taxe intérieure sur les produits pétroliers****734 Taxes liées aux véhicules***7341 Taxe sur les permis de conduire**7342 Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules***735 Impôts et taxes Ile-de-France***7352 Taxe sur les locaux à usage de bureaux**7358 Autres impôts et taxes spécifiques***736 Impôts et taxes de Corse***7361 Droits de consommation sur les alcools**7362 Droit de consommation sur les tabacs**7363 Taxe différentielle sur les véhicules à moteur**7364 Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes (chap)**7365 Droit de francisation et de navigation, droit de passeport des navires de plaisance**7368 Autres impôts et taxes spécifiques***737 Impôts et taxes d'Outre-mer***7371 Taxe sur les rhums**7372 Taxes sur les carburants**7373 Octroi de mer**7374 Taxe additionnelle à l'octroi de mer**7375 Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes**7378 Autres impôts et taxes spécifiques***738 Autres taxes***7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation**7382 Contribution au développement de l'apprentissage**7383 TIPP 2^e part**7388 Autres***739 Reversement et restitution sur impôts et taxes***7391 Reversements et restitutions sur impôts locaux et assimilés*

73911 Reversements au titre du plafonnement de la TP et de la CET sur la valeur ajoutée

73912 Reversement sur FNGIR

73918 Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés

7397 Reversement de fiscalité - régions d'outre-mer

73972 Reversement de la taxe sur les carburants

739721 au département

ANNEXE N° 1 (Suite)

739722 *aux communes*
 739723 *restitution de sommes indûment perçues au titre de la*
taxe sur les carburants (ROM)

7398 Autres

73981 Reversements obligatoires de fiscalité
 73982 Reversements conventionnels de fiscalité

74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**741 D.G.F**

7411 *D.G.F. – Dotation forfaitaire*
 7412 *D.G.F. – Dotation de péréquation*

745 Dotation d'apprentissage et de formation professionnelle

7451 *Dotation de décentralisation – Formation professionnelle continue et*
apprentissage
 7452 *Dotation du fonds national de développement et de modernisation de*
l'apprentissage (FNDMA)
 7458 *Autres*

746 Dotation générale de décentralisation

7461 *DGD*
 7462 *DGD " continuité territoriale" (Corse)*
 74621 DGD
 74622 Régularisation de l'exercice écoulé
 7463 *DGD " continuité territoriale (ROM)*
 74631 DGD
 74632 Régularisation de l'exercice écoulé
 7468 *Autre DGD*
 74681 DGD
 74682 Régularisation de l'exercice écoulé

747 Participations

7471 *Etat*
 74711 Emplois-jeunes
 74718 Autres
 7472 *Régions*
 7473 *Départements*
 7474 *Communes et structures intercommunales*
 7475 *Autres groupements de collectivités*
 7477 *Fonds européens*
 74771 Fonds social européen
 74772 FEDER
 74773 FEOGA
 74778 Autres

7478 Autres organismes**748 Compensations, attributions et autres participations**

7482 *Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits*
d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière
 7483 *Attributions de péréquation et de compensation*
 74831 Compensation pour perte de bases de taxe professionnelle
 74832 DCRTP

ANNEXE N° 1 (Suite)

74833 Etat - Compensation au titre de la contribution économique territoriale

74835 Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale

74838 Autres attributions de péréquation et de compensation

7488 Autres attributions et participations

74881 Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaires

74888 Autres

749 Reversements et restitutions sur dotations et participations

75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

752 Revenus des immeubles

757 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires

758 Produits divers de gestion courante

7581 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

7582 Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif

75821 Excédent des budgets annexes à caractère administratif

75822 Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal

7586 Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial

75861 Régies dotées de la seule autonomie financière

75862 Régies dotées de la personnalité morale

7588 Autres produits divers de gestion courante

76 PRODUITS FINANCIERS

761 Produits de participations

762 Produits des autres immobilisations financières

7621 Produits des autres immobilisations financières – encaissées à l'échéance

7622 Produits des autres immobilisations financières – rattachement des ICNE

764 Revenus des valeurs mobilières de placement

765 Escomptes obtenus

766 Gains de change

767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

768 Autres produits financiers

77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion

7711 Dédits et pénalités perçus

7713 Libéralités reçues

7714 Recouvrement sur créances admises en non valeur

7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion

773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale

774 Subventions exceptionnelles

ANNEXE N° 1 (Suite)

- 7746 Bonifications d'intérêts reçues*
- 7748 Autres subventions exceptionnelles*
- 775 Produits des cessions d'immobilisations**
- 776 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat**
 - 7761 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat*
 - 7768 Neutralisation des amortissements*
- 777 Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat**
- 778 Autres produits exceptionnels**
 - 7785 Excédent d'investissement transféré au compte de résultat*
 - 7788 Produits exceptionnels divers*

78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

- 781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)**
 - 7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*
 - 7815 Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant*
 - 7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.*
 - 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants.*
- 786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)**
 - 7865 Reprises sur provisions pour risques et charges financiers*
 - 7866 Reprises sur dépréciations des éléments financiers*
- 787 Reprises sur provisions et dépréciations (à inscrire dans les produits exceptionnels)**
 - 7875 Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels.*
 - 7876 Reprises sur dépréciations exceptionnelles.*

79 TRANSFERTS DE CHARGES

- 791 Transferts de charges de fonctionnement**
- 796 Transferts de charges financières**
- 797 Transferts de charges exceptionnelles**

CLASSE 8 - COMPTES SPECIAUX**80 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

- 801 Engagements donnés par la collectivité**
 - 8015 Engagements sur garantie d'emprunt*
 - 8016 Engagements de crédit-bail restant à courir*
 - 80161 Crédit-bail mobilier
 - 80162 Crédit-bail immobilier
 - 8017 Subventions à verser en annuités (annuités restant à courir)*
 - 8018 Autres engagements donnés*
- 802 Engagements reçus par la collectivité**

ANNEXE N° 1 (Suite)

8026 Redevances de crédit-bail restant à recevoir

80265 Crédit-bail immobilier

8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)

8028 Autre engagements reçus

86 Valeurs inactives

861 Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille

862 Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants

863 Comptes de prise en charge

ANNEXE N° 2: Liste des codes fonctionnels**FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX**

01 : Opérations non ventilables

02 : Administration générale

020 : Administration générale de la collectivité

0201 : Personnel non ventilé

0202 : Autres moyens généraux

021 : Conseil Régional

022 : Conseil Économique et Social Régional

023 : Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement

028 : Autres organismes

03 : Sécurité

04 : Actions interrégionales, européennes et internationales

041 : Actions interrégionales

042 : Actions européennes

043 : Actions relevant de la subvention globale

044 : Aide publique au développement

048 : Autres actions internationales

FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

10 : Services communs

11 : Formation professionnelle

12 : Apprentissage

13 : Formation sanitaire et sociale

FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT

20 : Services communs

21 : Enseignement du premier degré

22 : Enseignement du second degré

221 : Collèges

222 : Lycées publics

223 : Lycées privés

224 : Participations à des cités mixtes

23 : Enseignement supérieur

27 : Sécurité

28 : Autres services périscolaires et annexes

ANNEXE N° 2 (suite)

FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

30 : Services communs

31 : Culture

311 : Enseignement artistique

312 : Activités culturelles et artistiques

313 : Patrimoine (bibliothèques, musées, monuments...)

32 : Sports

33 : Loisirs

37 : Sécurité

FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE

40 : Services communs

41 : Santé

42 : Action sociale

47 : Sécurité alimentaire

FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

50 : Services communs

51 : Politique de la ville

52 : Agglomérations et villes moyennes

53 : Espace rural et autres espaces de développement

54 : Habitat - (Logement)

55 : Actions en faveur du littoral

56 : Technologies de l'information et de la communication

57 : Sécurité

58 : Autres actions

FONCTION 6 (FONCTION EN RESERVE)

ANNEXE N° 2 (suite)

FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT

- 70 : Services communs
- 71 : Actions transversales
- 72 : Actions en matière des déchets
- 73 : Politique de l'air
- 74 : Politique de l'eau
- 75 : Politique de l'énergie
- 76 : Patrimoine naturel
- 77 : Environnement des infrastructures de transport
- 78 : Autres actions

FONCTION 8 : TRANSPORTS

- 80 : Services communs
- 81 : Transports en commun de voyageurs
 - 810 : Services communs
 - 811 : Transport ferroviaire régional de voyageurs
 - 812 : Gares et autres infrastructures ferroviaires
 - 818 : Autres transports en commun
- 82 : Routes et voiries
 - 821 : Voirie nationale
 - 822 : Voirie régionale
 - 823 : Voirie départementale
 - 824 : Voirie communale
 - 825 : Sécurité routière
 - 828 : Autres liaisons
- 87 : Sécurité
- 88 : Autres transports
 - 881 : Transports aériens
 - 882 : Transports maritimes
 - 883 : Transports fluviaux
 - 884 : Transports ferroviaires de marchandises
 - 885 : Liaisons multimodales
 - 886 : Infrastructures portuaires et aéroportuaires
 - 888 : Autres

ANNEXE N° 2 (suite et fin)

FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE

90 : Services communs

91 : Interventions économiques transversales

92 : Recherche et innovation

93 : Agriculture, pêche, agro-industrie

94 : Industrie, artisanat, commerce et autres services

95 : Tourisme et thermalisme

ANNEXE N°3: Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds

A – Subvention reçue par la région : 3 000 €T.T.C.

- a) Prise en charge du titre
- b) encaissement

B – encaissement de loyers : 500 €T.T.C.

- a) Prise en charge du titre
- b) encaissement

	131 subventions d'équipement	752 Revenus des immeubles	4411 Subventions à recevoir - Amiable	414 Locataires acquéreurs - locataires	515 Compte au Trésor
- A					
a)	3000		3000		
b)			3000		3000
- B					
a)		500		500	
b)				500	500

ANNEXE N° 4: Fiche d'écriture – Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds

A - Encaissement des fonds provenant d'un emprunt

- Nominal : 1 000 €
- Commission : 20 €
- Perçu : 980 €

B - Émission d'un titre de recettes pour le nominal de l'emprunt et d'un mandat pour le montant des frais

	47133 Recettes perçues avant émission de titres	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	16 Emprunts
A	1000	20	980		
B					
- Titre	1000				1000
- Mandat		20		20	

ANNEXE N° 5 : Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de titres de recettes

PRISE EN CHARGE :

- Subventions	1 000 €
- Produits	700 €

ANNULATION OU RÉDUCTION

- Subventions	Titre non soldé	200 €
	Titre soldé	100 €
- Produits	Titre non soldé	50 €
	Titre soldé	10 €

	131 Subv. d'équipt.	Cl. 7 Produits	411 ¹ Redevables	441 ¹ Subventions à recevoir	471 ² Recettes à classer	673 Titres annulés
<u>PEC DES TITRES</u>						
- Subvention	1000			1000		
- Produits		700	700			
<u>ANNULATION OU REDUCTION</u>						
Investissement						
QUEL QUE SOIT L'EXERCICE ³						
a) Titre non soldé	200		200			
b) Titre soldé	100				100	
Fonctionnement						
- AVANT CLOTURE DE L'EXERCICE ⁴						
a) Titre non soldé		50	50			
b) Titre soldé		10			10	
- APRES CLOTURE DE L'EXERCICE ⁵						
a) Titre non soldé			50			50
b) Titre soldé					10	10

¹ Compte 4111 « redevables – Amiable » pour la prise en charge ; 4111 si annulation ou réduction d'un titre en phase amiable ; compte 4116 « Redevables – Contentieux » si annulation ou réduction d'un titre en phase contentieuse. Id pour le compte 441.

² Compte 47141 « Recettes perçues en excédent à réimputer » si personne physique ou 4718 « Autres recettes à régulariser » si personne morale (de droit privé ou de droit public)

³ Émission de titres d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, de mandats après la clôture de l'exercice

⁴ Émission de titres d'annulation ou de réduction

⁵ Emission de mandats

ANNEXE N° 6: Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement avant règlement de la dépense

A - Achat de mobilier : 3 000 €T.T.C.

- c) Prise en charge du mandat
- d) Règlement

B - Règlement de primes d'assurances : 500 €T.T.C.

- a) Prise en charge du mandat
- b) Règlement

	2184 Matériel de bureau et mobilier	616 Primes d'assurances	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immobilisations	515 Compte au Trésor
- A					
a)	3000				
b)				3000	3000
- B					
a)		500	500		
b)			500		500

ANNEXE N° 7 : Fiche d'écriture – Prise en charge de mandats de paiement après règlement de la dépense

A - Annuité d'un emprunt souscrit auprès de la CDC :

- capital : 1 000 €
- intérêts : 400 €

B - Règlement de redevances de machines à affranchir le courrier : 50 €

	164 Emprunts auprès des établissements de crédit	6261 Frais d'affran- chissement	661 Charges d'intérêts	47211 Remb. d'annuités d'emprunts	47218 Autres dépenses régérées sans mandatement préalable	515 Compte au Trésor
- Règlement à l'initiative du comptable				1400	50	1400 50
- Prise en charge des mandats de paiement	1000	50	400	1400	50	

ANNEXE N° 8 : Fiche d'écriture – Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- les rabais, remises et ristournes sont déduits de la facture ; dans ces conditions, le mandat de paiement est émis pour le montant net à payer ;
- les rabais, remises et ristournes non portés sur la facture font l'objet d'un avoir ; cette opération est comptabilisée de la manière suivante (avoir de 100 €) :

	609 R.R.R. obtenus sur achats ou 619 ou 629 ⁶	4097 Fournisseurs Autres avoirs	401 Fournisseurs ou 515 Compte au Trésor
- Prise en charge de l'avoir (titre de recettes)	100	100	
- Encaissement ou compensation avec d'autres dettes		100	100

⁶ Correspondance entre les comptes auxquels est enregistrée la facture et le compte « R.R.R. obtenus » :

60.....609

61.....619

62.....629

Lors de l'établissement du compte de résultat, le solde créditeur de ces comptes vient en diminution des comptes de charges correspondants ; ils doivent par conséquent être subdivisés comme ceux-ci.

ANNEXE N° 9: Fiche d'écriture – Annulation ou réduction de mandats de paiement

PRISE EN CHARGE INITIALE :

- Immobilisations 1 000 €
- Charges 700 €

ANNULATION OU RÉDUCTION :

- Immobilisations
 - Mandat non payé 150 €
 - Mandat payé 70 €
- Charges
 - Mandat non payé 30 €
 - Mandat payé 5 €

	Cl. 2 Immob.	Cl. 6 Charges	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs. d'immob.	46721 Débiteurs divers	773 Mandats annulés
<u>PEC DES MANDATS</u>						
- Immobilisations	1000			1000		
- Charges		700	700			
<u>ANNULATION OU REDUCTION</u>						
Investissement						
QUEL QUE SOIT L'EXERCICE ⁷						
a) Mandat non payé	150			150		
b) Mandat payé	70				70	
Fonctionnement						
- AVANT CLOTURE DE L'EXERCICE ⁸						
a) Mandat non payé		30	30			
b) Mandat payé		5			5	
- APRES CLOTURE DE L'EXERCICE ⁹						
a) Mandat non payé			30			30
b) Mandat payé					5	5

⁷ Émission de mandats d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, de titres de recettes après la clôture de l'exercice

⁸ Émission de mandats d'annulation ou de réduction

⁹ Emission de titres de recettes

ANNEXE N° 10: Fiche d'écriture - Rattachement des produits à l'exercice - Produits à recevoir

Loyer payable à terme échu, dû pour la période du 1.11 de l'année N au 31.1 de l'année N + 1 = 300

	414 Locataires- acquéreurs et locataires	418 Redevables	752 Revenus des immeubles
Exercice N			
- Rattachement du produit ¹⁰		200	200
Exercice N + 1			
- Contre-passation ¹¹		200	200
- Prise en charge du titre à l'échéance ¹²	300		300

¹⁰ Au vu d'un titre global par article budgétaire concerné, appuyé d'un état des produits à rattacher.

¹¹ Au vu d'un titre d'annulation sur exercice courant.

¹² Au vu du titre émis à l'encontre du locataire

ANNEXE N° 11: Fiche d'écriture - Rattachement des charges à l'exercice - Charges à payer

A - Rattachement des charges à payer (autres que les intérêts courus non échus)

Travaux d'entretien dont le service a été fait avant le 31.12 de l'année N mais qui n'ont pu donner lieu à facturation avant le 31.01 de l'année N + 1 :

- Montant de l'engagement : 1 000
- Facturation en N + 1 :
 - 1ère hypothèse 1 050
 - 2ème hypothèse 980

	615 Entretien et réparations	408 Factures non parvenues	401 Fournisseurs	7718 Autres produits exceptionnels de gestion courante
Exercice N				
- Rattachement de la charge ¹³	1000			
		1000		
Exercice N + 1				
<i>. Hypothèse n° 1 Facture de 1050</i>				
- Contre-passation ¹⁴	1000	1000		
- Mandatement de la dépense ¹⁵	1050		1050	
<i>. Hypothèse n° 2 Facture de 980</i>				
- Contrepassation ²	1000	1000		
- Mandatement de la dépense ³	980		980	
- Régularisation ¹⁶	20			20

¹³ Au vu d'un mandat global par article budgétaire intéressé, appuyé d'un état des dépenses engagées ayant donné lieu à service fait et non mandatées.

¹⁴ Au vu d'un mandat d'annulation.

¹⁵ Au vu du mandat au nom du fournisseur, appuyé de la facture.

¹⁶ Régularisation à passer dans l'hypothèse où en fin d'exercice, le compte 615 présenterait un solde créditeur.

ANNEXE N° 11 (suite et fin)

B - Rattachement des intérêts courus non échus à payer

Enregistrement à la fin de l'exercice N des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts contractés par la région : 300.

Règlement à l'échéance (au cours de l'exercice N + 1) des intérêts : 1200

Enregistrement à la fin de l'exercice N + 1 des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts contractés par la région : 400.

	66111 Intérêts réglés à l'échéance	66112 Intérêts – Rattachement des ICNE	1688 ¹⁷ _x ICNE	515 (via la classe 4)
Exercice N				
- Rattachement ¹⁸ des intérêts courus non échus		300	300	
Exercice N + 1				
- Écriture de contre- passation ¹⁹ de début de l'exercice		300	300	
- Au moment de l'échéance, paiement des intérêts	1200			
- Rattachement des intérêts courus non échus ²		400	400	1200

¹⁷ Le compte 1688 n'est pas budgétaire.

¹⁸ Mandat au compte 66112.

¹⁹ La contrepassation s'effectue par un mandat d'annulation au compte 66112.

ANNEXE N° 12: Fiche d'écriture – Produits constatés d'avance

Loyer payable d'avance, perçu le 25.10.N pour la période du 1.11.N au 31.01.N + 1 : 300 €

	414 Locataires et locataires acquéreurs	487 Produits constatés d'avance	752 Revenus des immeubles
Exercice N			
- Prise en charge du titre de recettes (25/10)	300		300
- Sortie du produit constaté d'avance (31/12) ²⁰		100	100
Exercice N + 1			
- Réintégration de la part de produit afférente à N+1 ²¹		100	100

²⁰ Au vu d'un titre de réduction établi par l'ordonnateur.

²¹ Au vu d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur.

ANNEXE N° 13: Fiche d'écriture – Charges constatées d'avance

Au 31.12.N, la valeur actuelle du combustible non stocké et non consommé s'élève à 100 €

	486 Charges constatées d'avance	60221 Combustibles et carburants
Exercice N		. Existants au 1.1.N . Achats de l'exercice
- Sortie de la charge constatée d'avance ²²	100	100
Exercice N + 1		
- Réintégration de la charge afférente à N+1 ²³	100	100

²² Mandat d'annulation établi par l'ordonnateur.

²³ Mandat établi par l'ordonnateur.

ANNEXE N° 14: Fiche d'écriture – Créances irrécouvrables

1ère hypothèse :

- a) Existence d'une créance de 100F, provisionnée à 80 % .
 b) Admission en non-valeur (ANV) par l'assemblée délibérante.
 c) Mise en cause du comptable par le juge des comptes bien que l'ANV ait été prononcée par l'assemblée (15 €).

2ème hypothèse :

- a) Existence d'une créance de 90€ provisionnée à 50 % .
 b) Refus d'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante.
 c) Quitus donné au comptable par le juge des comptes malgré le refus d'ANV par l'assemblée.
 d) La collectivité revient sur sa décision et admet la créance en non-valeur.

	4111 Redevables Amiable 4116 Redevables Contentieux	4162 Créances irrécouvrables admisses par le juge des comptes	429 Déficits et débits	491 Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	6541 Créances admisses en non valeur	7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	7817 Reprises sur provisions pour dépréciation
<u>1ère hypothèse</u>							
a) Balance d'entrée	100			80			
b) ANV							
- Constatation de l'ANV	100				100		
- Reprise de la Provision				80			80
c) Mise en cause du comptable par la CRC ²⁴			15			15	
<u>2ème hypothèse</u>							
a) Balance d'entrée	90			45			
b) Refus d'ANV pas d'écriture							
c) Quitus donné par la CRC	90	90					
d) constatation de l'ANV							
- PEC du mandat		90			90		
- Reprise de la provision				45			45

²⁴ Le compte 429 est apuré, soit par versement du comptable, soit par règlement de l'Etat ayant accordé décharge ou remise gracieuse à ce comptable.

ANNEXE N° 15: Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire intermittent

- Stocks au 1.1 N.	500
- Achats de l'exercice	4 000
- Stocks au 31.12 N	200

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
- Balance d'entrée	500		
- Achats de l'exercice			4000
<u>Écritures d'inventaire :</u>			
- Annulation du stock initial ²⁵	500	500	
- Constatation du stock final ²⁶	200	200	

²⁵ Opération semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

²⁶ Opération semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

ANNEXE N° 16: Fiche d'écriture - Stocks de fournitures consommables - Inventaire permanent

- Stocks au 1.1 N	500
- Achats de l'exercice	100
- Consommations de l'exercice	30

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
- Balance d'entrée (1.1.N)	500		
- Achats ²⁷			100
- Variation c/stocks ²⁸	100	100	
- Stocks consommés ²⁹	30	30	

²⁷ Contrepartie au compte 4011 « Fournisseurs – exercice courant ».

²⁸ Au fur et à mesure des achats. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

²⁹ Au fur et à mesure des consommations. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

ANNEXE N° 17: Fiche d'écriture - Mise en jeu d'une garantie d'emprunt accordée

	1517 Provision pour garanties d'emprunts	465 Avances en garantie d'emprunt	78 Reprise s/provisions	2761 Créance av/ garantie d'emprunt	496 Provisions dépréciation c/débiteurs	68 Dotations aux provisions	654 Pertes s/créances irrecouvrables
- Balance d'entrée au 1.1.N	100						
- Mise en jeu garantie (N) et versement avance		70 ³⁰					
- Régularisation De l'avance ³¹		70		70			
- Mise en jeu de la créance / débiteur Défaillant				70 ³²			
- Transformation de la prov. pour risques en prov. Pour dépréciation d'une créance	70		70		70	70	
- Constatation de l'irrecouvrabilité							70 ³³
- Reprise s/ provision			70		70		

³⁰ La contrepartie de cette écriture est un crédit du compte au Trésor (via la subdivision intéressée d'un compte de classe 4 « Créanciers divers »).

³¹ Après inscription des crédits budgétaires nécessaires.

³² Par débit à la subdivision intéressée d'un compte de classe 4 « Débiteurs divers ».

³³ Par crédit à la subdivision intéressée du compte de classe 4 « Débiteurs divers ».

ANNEXE N° 18: Fiche d'écriture – Acquisition et production d'immobilisations

A - Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un bâtiment : 100

B - Travaux de construction d'un bâtiment : 1 500

dont retenue de garantie : 75

C - Règlement aux fournisseurs

D - Réception de l'immeuble après achèvement des travaux ³⁴

E - Règlement de la retenue de garantie

	21 Immobilisations corporelles	2313. Construction en cours	4041 Fournisseurs d'immobilisations	40471 Fournisseurs d'immobilisations Retenues de garantie	515 Compte au Trésor
- A	100			100	
- B		1500		1425	75
- C			1525		1525
- D	1500	1500			
- E				75	75

³⁴ Le transfert de l'immobilisation terminée du compte 23 au compte 21 peut être effectué indifféremment à la date de réception des travaux ou à la clôture de l'exercice (écriture d'ordre non budgétaire), au vu des indications fournies par l'ordonnateur.

ANNEXE N° 19: Fiche d'écriture - Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de la collectivité dans un immeuble lui appartenant

Montant retenu pour l'exemple : 1 200 €³⁵

- En cours d'exercice :

60...(achats)	64... (frais de personnel)
800	400

- En fin d'exercice (par opération d'ordre budgétaire) :

2313 Constructions en cours	722 Travaux en régie Immobilisations corporelles
1200	1200

³⁵ Le coût de production est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes.

ANNEXE N° 20: Fiche d'écriture – Cession de biens corporels non amortissables

Un terrain a été acquis pour 100 €

Le bien n'étant pas amortissable (terrain), la valeur nette comptable (VNC) est égale au coût historique (valeur d'entrée dans le patrimoine).

1^{ère} hypothèse : le bien est vendu 105 €(plus-value de 5 €)

	2111 Terrains nus	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	775 Produits de cession d'immob.	6761 Diff. (+) s/ réalisation transférée investisst	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob.	462 Créance sur cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession du bien</u>						
- prix de cession ³⁶			105			105
- sortie du bien pour sa VNC ³⁷	100	100				
- transfert de la différence à l'investissement ³⁸				5	5	

2^{ème} hypothèse : le bien est vendu 95 €(moins-value de 5 €)

	2111 Terrains nus	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	775 Produit de cession d'immob.	7761 Diff. (-) s/ réalisation transférée investisst	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob.	462 Créance sur cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession du bien</u>						
- prix de cession ¹			95			95
- sortie du bien ²	100	100				
- transfert de la différence à l'investissement ³				5	5	

NB : Il est précisé que l'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires. Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations» (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

¹ Prise en charge au vu d'un titre de recettes émis par l'ordonnateur.

² Écriture d'ordre budgétaire.

³ Écriture d'ordre budgétaire.

ANNEXE N° 21: Fiche d'écriture – Cession de biens corporels amortissables

Un véhicule, acquis pour 50 au cours de l'exercice N et amortissable en 5 ans, est cédé en N + 4.

En N+4, année de cession, la valeur nette comptable est égale à 10

(valeur d'acquisition : 50 – amortissements : 40).

- 1^{ère} hypothèse : le véhicule est cédé pour 18 (plus-value de $18 - 10 = 8$)
- 2^{ème} hypothèse : le véhicule est cédé pour 4 (moins-value de $4 - 10 = - 6$)

	2182 Matériel de Transport	28182 Amortisst matériel de transport	6811 Dotations aux amortissements	675 VNC		
<i>B.E. exercice N + 1</i>	50					
Exercice N+1 à N+4						
- Dotations aux amortissements ³⁹ (10x4)		40	40			
Exercice N + 4						
			775 Produits de cession		6761 diff / réal positives	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob
<u>1^{ère} hypothèse</u>						
- Prix de cession ⁴⁰			18			
- Réintégration des Amortissements ⁴¹	40	40				
- Valeur nette comptable ¹	10			10		
- Transfert en investissement La différence positive ¹					8	8
<u>2^{ème} hypothèse</u>					7761 diff / réal négatives	
- Prix de cession ²			4			
- Réintégration des Amortissements ³	40	40				
- Valeur nette comptable ¹	10			10		
- Transfert en investissement La différence négative ¹					6	6

NB : Il est précisé que l'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires.

Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations» (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

¹ Écriture d'ordre budgétaire.

² Écriture budgétaire réelle (titre de recette) avec contrepartie au compte 462 «Créances sur cessions d'immobilisations».

³ Écriture d'ordre non budgétaire constatée par le payeur.

ANNEXE N° 22 : Fiche d'écriture – Acquisition et cession de titres de participation

1 - Acquisition pour 2 000

2 - Cession ⁴² pour 2 300

	261 Titres de participation	404 Fournisseurs d'immobi- lisations	462 Créances sur cessions d'immobi- lisations	775 Produits des cessions des immobi- lisations cédées	675 Valeurs comptables des immo- bilisations cédées	6761 Différences (+) sur réalisations transférées en invest.	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob.
1 – Acquisition	2000	2000					
2 – Cession			2300	2300			
- Apurement du compte d'immo- bilisations	2000				2000		
- Transfert de la différence à l'investissement						300	300

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

- acquisition : dépense réelle au compte 261 ;
- cession : recette réelle au compte 775 ;
recette d'ordre au compte 261 ;
dépense d'ordre au compte 675 ;
dépense d'ordre au compte 6761 ;
recette d'ordre au compte 192.

Il est également précisé que l'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires. Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

⁴ Les titres de participation à des sociétés mises en redressement judiciaire font l'objet d'une constitution de provisions pour dépréciation (crédit du compte 296 par débit du compte 686). En cas de liquidation judiciaire, les titres sont sortis du patrimoine (débit 675 à crédit 261) et les provisions font l'objet d'une reprise par débit du compte 296 au crédit du compte 786. Dans ce cas, le montant à porter au débit du compte 19 doit être réduit du montant de la reprise sur provision.

ANNEXE N° 23: Fiche d'écriture - Acquisition et cession d'obligations

I - Souscription lors de l'émission

- Obligations achetées pour 1 000

272 Titres immobilisés	404 Fournisseurs d'immobilisations
1000	1000

II - Acquisition sur le marché secondaire

- Obligations achetées pour 9 000 avec une commission bancaire de 50.

	272 Titres immobilisés	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires
- Achat		9050	9050	
- Émission Du mandat	9000	9050		50

ANNEXE N° 23 (suite et fin)

III - Remboursement des obligations à l'échéance

- Soit une obligation immobilière souscrite pour sa valeur nominale = 1 000
- Cession pour 2 050 dont 50 d'intérêts courus⁴³

	272 Titres immobilisés	47138 Autres recettes perçues avant émission de titres	515 Compte au Trésor	675 Valeurs comptables des immobilisations	762 Produits autres immob. financières	775 Produits cessions d'immobi- lisations
- BE valeur d'acquisition	1000					
- Encaissement prix / cession :		2050	2050			
- PEC des titres						
1) prix de cession		2000				2000
2) intérêts		50			50	
- Sortie de L'actif pour la Valeur nette Comptable ⁴⁴	1000			1000		
	=	=				
	Soldé	Soldé				
		6761 Différences (+) sur réalisations transférées en investissement		192 Plus ou moins values sur cessions d'immob.		
- Transfert de la plus-value En section D'investissement ²	1000			1000		

Il est également précisé que l'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires. Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 «Produits des cessions d'immobilisations» (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

⁴³ Pour les cessions d'obligations sur le marché secondaire, même comptabilisation mais la commission versée donne lieu à l'émission d'un mandat qui est débité au compte 627 « Services bancaires ».

⁴⁴ Écriture d'ordre budgétaire.

ANNEXE N° 24: Fiche d'écriture – Cession de valeurs mobilières de placement

I - Obligations acquises et vendues sur le marché secondaire

- Montant de l'acquisition	99
- Montant des frais de commission	1
- Prix de cession	
1ère hypothèse :	105
2ème hypothèse :	90

	4713 Recettes perçues avant émission des titres	4728 Autres dépenses à régulariser	506 Obligations	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	667 Charges nettes sur cessions VMP	767 Produits nets sur cessions de VMP
1 - Acquisition							
- Versement des fonds		100		100			
- Enregistrement de la valeur d'achat		99	99				
- Prise en charge des frais de commission		1			1		
2 - Cession							
<u>1ère hypothèse</u>							
- Enregistrement prix de cession	6		99	105			
- Prise en charge Du titre correspondant à la différence positive	6						6
<u>2ème hypothèse</u>							
- Enregistrement prix de cession			90	90			
- Apurement du Compte 506 - (pec mandat correspondant à la différence négative)			9			9	

ANNEXE N° 24 (suite et fin)

II - Obligations venant à échéance (obligations acquises pour 100)

1ère hypothèse : Remboursement égal au prix d'acquisition	100
Intérêts	10
2ème hypothèse : Remboursement supérieur au prix d'acquisition	105
Intérêts	15
3ème hypothèse : Remboursement inférieur au prix d'acquisition	95
Intérêts	7,5

	4713 Recettes perçues avant émission des titres	4728 Autres dépenses à régulariser	506 Obligations	515 Compte au Trésor	667 Charges nettes sur cessions de VMP	764 Revenus des VMP	767 Produits nets sur cessions de VMP
Balance d'entrée			100				
<u>1ère hypothèse</u>							
- Remboursement	10		100	110			
- Prise en charge du titre (intérêts)	10					10	
<u>2ème hypothèse</u>							
- Remboursement	20		100	120			
- Prise en charge des titres							
* Intérêts	15					15	
* Plus-value	5						5
<u>3ème hypothèse</u>							
- Remboursement	7,5		95	102,5			
- Apurement du compte « Obligations »		5	5				
- Prise en charge du titre (intérêts)	7,5					7,5	
- Prise en charge du mandat (moins-value)		5			5		

ANNEXE N° 25: Fiche d'écriture – Dépôts et cautionnements reçus

- Encaissement des dépôts et cautionnements 100 €
- Apurement par remboursement à l'intéressé 100 €

	165 Dépôts et cautionnements reçus	41 Recevables	4671 Créditeurs divers	515 Compte au Trésor
- Prise en charge du titre de recette	100	100		
- Encaissement du dépôt ou du cautionnement			100	100
- Remboursement				
a. Prise en charge du mandat	100		100	
b. Remboursement effectif			100	100

ANNEXE N° 26: Fiche d'écriture – Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien

Une subvention de 80 est reçue en N pour le financement d'une camionnette acquise au cours du même exercice pour 160.

Le bien est amorti sur une durée de 8 ans à compter de N+1, sans prorata temporis.

- La dotation annuelle d'amortissement s'élève à : $160 / 8 = 20$

- La reprise annuelle de la subvention reçue est effectuée pour : $80 / 8 = 10$

	2182 Matériel de transport	28182 Amort. du Matériel de transport	6811 dot. aux amort. des biens corp et incorp	131 Subventions d'équip. transférables.	1391 Subv. d'équipt. transférées c/résultat	777 Quote part subv. invest. transfér. c/ résultat
N						
- Acquisition du bien ¹	160					
- Réception de la subvention ⁴⁵				70		
N+1 à N+7						
- Amortissement du bien (20 x 7)		140	140			
- Reprise de la subvention (10 x 7)					70	70
N+8						
- Amortissement du bien		20	20			
- Reprise de la subvention					10	10
- Apurement de la subvention				80	80	
	<i>SD 160</i>	<i>SC 160</i>		<i>soldé</i>	<i>soldé</i>	
	<i>Maintenus au bilan jusqu'à la sortie du bien</i>					

⁴⁵ Via les comptes concernés de la classe 4 et le compte 515.

ANNEXE N° 27: Fiche d'écriture – Charges à répartir sur plusieurs exercices

I - Frais d'acquisition des immobilisations

Il s'agit des droits de mutation, commissions et frais d'actes. Ces frais ne peuvent être immobilisés.

Ils sont comptabilisés en charges selon leur nature mais peuvent être étalés sur plusieurs exercices (5 ans au plus).

Exemple : une collectivité fait l'acquisition, le 1.1.N, d'un immeuble par l'intermédiaire d'une agence immobilière.

Coût du local : 1 100 € dont 100 € pour commission d'agence.

	213. Constructions	40 Fournisseurs	4812 Charges à répartir	622 Rémunération intermédiaires et honoraires	6812 Dot. aux amort. des charges de fonct. à répartir	791 Transferts de charges de fonct.
Exercice N						
- Prise en charge des mandats relatifs à l'acquisition	1000	1100		100		
- Étalement sur 5 ans de la commission ⁴⁶			100			100
- Amortissement du compte 4812 ¹			20		20	
Exercice N + 1 à N + 4						
- Amortissement du compte 4812 ¹ (montant cumulé)			80		80	

⁴⁶ Écriture d'ordre budgétaire.

ANNEXE N° 27 (suite et fin)

II - Frais d'émission des emprunts

Les commissions relatives à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en 10 annuités constantes s'élèvent à 100.

La charge résultant de l'émission de cet emprunt est répartie sur la durée de l'emprunt ⁴⁷.

L'échéance des annuités d'emprunt est fixée au 1er juillet (pas de prorata temporis).

	Cl. 4	4816 Frais d'émission des emprunts	627 Services bancaires	6812 Dotations aux amort. des charges de fonct. à répartir	791 Transferts de charges de fonct.
Exercice N					
- Prise en charge du mandat relatif aux commissions	100		100		
- Étalement sur 10 ans des commissions ⁴⁸		100			100
- Amortissement du compte 4816 ²		10		10	
Exercices N+1 à N+9					
- Amortissements du compte 4816 ² (montant cumulé)		90		90	

⁴⁷ Cette période peut être plus courte que celle de l'emprunt.

⁴⁸ Écriture d'ordre budgétaire.

ANNEXE N° 28: Fiche d'écriture – Régie de recettes

- Versement au régisseur de l'avance pour fonds de caisse 300 €
- Versements par le régisseur de ses encaissements 15.000 €
- Prise en charge du titre de recettes correspondant

	4711 Versement des régisseurs	515 Compte au Trésor	5412 Régisseurs de recettes Fonds de caisse	Cl. 7 Produits
- Versement du fonds de caisse par le comptable		300	300	
- Versement par le régisseur de ses encaissements				
- le 10	5000	5000		
- le 18	5000	5000		
- le 31	5000	5000		
- Prise en charge du titre de recettes mensuellement par nature de produits)	15000			15000

ANNEXE N° 29: Fiche d'écriture – Régies d'avance

- Versement de l'avance au régisseur 700 €
- Prise en charge du mandat de paiement appuyé des justifications de dépenses 650 €
- Reconstitution de l'avance

	515 Compte au Trésor	5411 Régisseurs d'avance (avances)	Cl. 6 Charges
- Versement de l'avance au régisseur	700	700	
- Prise en charge du mandat des dépenses effectuées par le régisseur et vérifiées par le comptable		650	650
- Reconstitution de l'avance	650	650	

ANNEXE N° 30: Fiche d'écriture – Dettes en monnaie étrangère

Souscription d'un emprunt de 1 000 dollars

- Encaissement au cours de l'exercice N
(1 dollar : 1,14) = 1140 €

Inventaire de fin d'exercice

- 1^{ère} hypothèse : valeur du dollar = 1,20 soit + 60 €
- 2^{ème} hypothèse : valeur du dollar = 1,10 soit - 40 €

Règlement de l'annuité au cours de l'exercice N + 1 (Montant en capital : 100 dollars)

- 1^{ère} hypothèse : valeur du dollar = 1,18 = 118 €
- 2^{ème} hypothèse : valeur du dollar = 1,11 = 111 €

	1643	47621	47721	1515	666	686
	Emprunts en	Augmentation	Diminution	Provisions	Pertes	ot. amort.
	devises	d'emprunts et	d'emprunts et	pour perte	de	provisions
		dettes	dettes	de change	change	financières
		assimilées	assimilées			
<u>Exercice N</u>						
- Situation au 31.12	1140					
- Inventaire						
a) <u>1^{ère} hypothèse</u>						
- Enregistrement de l'écart de conversion (OONB)	60	60				
- Constatation d'une provision (opération semi-budgétaire)				60		60
b) <u>2^{ème} hypothèse</u>						
- Enregistrement de l'écart de conversion (OONB)	40		40			
<u>Exercice N + 1</u>						
- Contre-passation des Écritures (OONB)						
a) <u>1^{ère} hypothèse</u>	60	60				
b) <u>2^{ème} hypothèse</u>	40		40			
- Règlement /annuité						
a) <u>1^{ère} hypothèse</u>						
- Règlement (118 €)	114				4 ¹	
	49					
- Reprise sur provisions ⁵⁰ (op. semi-budgétaire)				4		4
b) <u>2^{ème} hypothèse</u>						
- Règlement (111 €)	111 ¹					
	3					
					766	
					Gains /change	
						786
						Reprise sur provisions
						3

⁴⁹ Par crédit du compte au Trésor.

⁵⁰ La provision est réajustée en fin d'exercice lors de l'inventaire.

ANNEXE N° 31 : Fiche d'écriture – Le résultat

- Deux cas sont à distinguer :
- le résultat cumulé de clôture est excédentaire
 - le résultat cumulé de clôture est déficitaire

Il est rappelé que seul un résultat excédentaire peut donner lieu à affectation.

En outre, le compte 12 doit être systématiquement soldé aussitôt la reprise de la balance d'entrée effectuée, par transfert de son solde au compte 110 et / ou au compte 119.

I - LE RESULTAT CUMULE EST EXCEDENTAIRE

Ces opérations sont non budgétaires hormis l'affectation à l'investissement (émission d'un titre sur le compte 1068)

- 1^{ère} hypothèse :

- solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 100 ; résultat de l'exercice N = excédent de 500 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 600.

- affectation à la couverture du besoin de financement de N = 540 ; subsiste donc en report à nouveau créditeur le solde, 60.

	12 Résultat de l'exercice	110 Report à nouveau (solde créditeur)	1068 Exc. De fonct. capitalisés
- B.E. au 01.01 N + 1	500	100	
- Apurement du compte 12	500	500	
- Affectation à l'investissement		540	540
	<i>Soldé</i>	<i>SC = 60</i>	

- 2^{ème} hypothèse :

- solde au 31.12.N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 100 ; résultat de l'exercice N = excédent de 500 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 400.

- affectation à la couverture du besoin de financement de N = 350, subsiste donc en report à nouveau créditeur le solde, 50.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice	1068 Exc. De fonct. capitalisés
- B.E. au 01.01 N + 1		100	500	
- Apurement du compte 12 (dont apurement du déficit antérieur)	400	100	500	
- Affectation à l'investissement	350			350
	<i>SC = 50</i>	<i>Soldé</i>	<i>Soldé</i>	

- 3^{ème} hypothèse :

- Solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 300, résultat de l'exercice N = déficit de 120 : le résultat cumulé est donc excédentaire de 180.

- affectation à la couverture du besoin de financement de N = 150, subsiste donc en report à nouveau créditeur le solde, 30.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	12 Résultat de l'exercice	1068 Exc. de fonct. capitalisés
- B.E. au 01.01 N + 1	300	120	
- Apurement du compte 12 (apurement du déficit de N)	120	120	
- Affectation à l'investissement	150		150
	<i>SC = 30</i>	<i>Soldé</i>	

ANNEXE N° 31 (suite et fin)

2 - LE RESULTAT CUMULE EST DEFICITAIRE (pas de possibilité d'affectation)

Ces opérations sont d'ordre non budgétaire.

- 1^{ère} hypothèse :

Solde au 31.12 N du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » = 100, résultat de l'exercice N = déficit de 300 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 200.

	110 Report à nouveau (solde créditeur)	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	100	200	300
- Apurement du compte 12	100		300
	<i>Soldé</i>	<i>SD = 200</i>	<i>Soldé</i>

- 2^{ème} hypothèse :

- Solde au 31.12 N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 500, résultat de l'exercice N = excédent de 300 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 200.

	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	500	300
- Apurement du compte 12	300	300
	<i>SD = 200</i>	<i>Soldé</i>

- 3^{ème} hypothèse :

- Solde au 31.12 N du compte 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » = 300, résultat de l'exercice N = déficit de 120 : le résultat cumulé est donc déficitaire de 420.

	119 Report à nouveau (solde débiteur)	12 Résultat de l'exercice
- B.E. au 1.1 N + 1	300	120
- Apurement du compte 12	120	120
	<i>SD = 420</i>	<i>Soldé</i>

ANNEXE N° 32: Fiche d'écriture – Acquisition par voie de crédit bail

Soit un véhicule faisant l'objet d'une acquisition par voie de crédit-bail.

La redevance annuelle s'élève à 120, sur une période de 6 ans.

Le prix contractuel de cession est fixé à 480.

	6125	2182	4041	4671	515	8018 Hors bilan
A - Constatation de l'engagement donné						1200
B – PEC et règlement des redevances annuelles (cumul)	720			720	720	-720
C - Levée d'option		480	480		480	-480

ANNEXE N° 33: Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente (1^{er} cas)

- Valeur du bâtiment : 1 200 (Amortissement du bâtiment sur 20 ans)
- Prix de cession : 800 avec **paiement fractionné** 80 /an sur 10 ans; redevance d'usage : 60 /an sur 10 ans

	1676	2132	28132	6811	752	675	775	802
A) Valeur immeuble		1200						
B) Signature du contrat								1400
C) Encaissements des annuités (140x10)								
- ac/sur bâtiment (80 x 10)	800 ¹							-800
- redevance (60 x 10)					600 ¹			-600
D) Amortissement du bâtiment (60x10)			600	600				
E) en fin de contrat								
- Reprise des amort.		600	600					
- Imputation des acomptes reçus	800						800	
- Sortie du bien (VNC)		600				600		
F) Transfert de la + value en section d'investissement						676	19	
						200	200	

¹ Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

ANNEXE N° 33 (suite et fin)

- Valeur du bâtiment : 1 200 (Amortissement du bâtiment sur 20 ans)
- Prix de cession : 800 avec **paiement différé** en N+9; redevance d'usage : 60 /an sur 10 ans

	1676	2132	28132	6811	752	675	775	80265
A) Valeur immeuble		1200						
B) Signature du contrat								1400
C) Encaissement des redevances annuelles ⁵¹ (60x10)					600			-600
D) Amortissement du bâtiment (60x10)			600	600				
E) En fin de contrat								
- Encaiss. prix vente ¹							800	-800
- Reprise des amort		600	600					
- sortie du bien (VNC)		600				600		
F) Transfert de la + value en section d'investissement						676	19	
						200	200	

⁵¹ Par le compte au trésor via le compte de la classe 4 concerné.

ANNEXE N° 34: Fiche d'écriture – Cession par voie de location-vente (2^{ème} cas)

- Valeur du bâtiment : 1 200 (Amortissement du bâtiment sur 20 ans)
- Prix de cession : 800 avec paiement fractionné : 80 /an sur 10 ans; redevance d'usage : 60 /an sur 10 ans
- A la fin du contrat, **le locataire – acquéreur n'exerce pas son droit d'option** (remboursement des acomptes reçus)

	1676	2132	28132	6811	752	802
A) Valeur immeuble		1200				
B) Signature du contrat						1400
C) Encaissements des annuités (140x10)						
- ac/sur bâtiment (80 x 10)	800					-800
- redevance (60 x 10)					600	-600
D) Amortissement du bâtiment (60x10)			600	600		
E) en fin de contrat						
- Remboursement des acomptes reçus	800					
F) Suite des amortissements (60x10)			600	600		

ANNEXE N° 35: Fiche d'écriture – Amortissement des bâtiments publics

Pour l'exercice N, la dotation aux amortissements des bâtiments scolaires s'élève à 80, la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs s'élève à 40, et la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES) perçue au titre de l'exercice représente 50

	1332 DRES	13932 Subv. d'équip transférées au cpte de résultat.	198 Neutralisation des amortissements	281311 Amort. des bâtiments administratifs	281312 Amort. des bâtiments scolaires	6811 Dotations amort.des immob.	7768 Neutralisation des amort.	777 Quote-part des subv. d'invnt .virées / cpte résultat
<u>Ecritures N</u>								
- DRES ⁵²	50							
<u>Ecritures N+1</u>								
Dotation aux amortissements								
– bât. scolaires					80	80		
– bât. adm.				40		40		
Reprise de la DRES de N		50						50
Solde cpte 13	50	50						
(Opération de neutralisation ⁵³)			(X)				(X)	

⁵² Par débit du compte 515, via le compte 47134 « Recettes perçues avant émission des titres – subventions »

⁵³ La neutralisation éventuellement mise en œuvre par la région pour l'exercice est possible au maximum pour la différence entre le montant des dotations aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires et le montant de la reprise des subventions et dotations spécifiques reçues (au cas présent DRES) , soit $80 + 40 - 50 = 70$

ANNEXE N° 36: fiche d'écriture – Stocks de terrains aménagés

Par simplification, les opérations de souscription de l'emprunt destiné à financer les stocks, ainsi que son remboursement, ne sont pas décrites.

<i>Exercice N</i>	Achats stockés Matières premières 601	Achats d'études, 6041	Achats de mat., équipt, travaux 605	Autres frais divers 6188	Intérêts 6611	Créanciers 4...	Transferts de charges financières 796
- Terrains	1300					1300	
- Études		200				200	
- Travaux VRD			2600			2600	
- Intérêts emprunts					300	300	
- Frais accessoires				240		240	
- Transfert de la charge des intérêts au compte de frais divers				300			300
	<u>1300</u>	<u>200</u>	<u>2600</u>	<u>540</u>	<u>300</u>	<u>4640</u>	<u>300</u>

Opérations d'inventaire

	Travaux en cours 335	Variation en cours production 7133
<u>Détermination du coût de production</u> : 4640		
Terrain 1300		
Études 200		
Travaux 2600		
Frais divers 540 (frais accessoires 240+ financiers 300)		
<u>Constatation en cours de production</u> ⁵⁴	<u>4640</u>	<u>4640</u>

⁵⁴ Opération d'ordre budgétaire.

ANNEXE N° 36 (suite)

Exercice N + 1

	Travaux 605	Variation en cours production 7133	Variation stocks produits 7135	Travaux en cours 335	Produits finis 355	Intérêts 6611	Transfert de charges financières 796	Créanciers 4..	Acquéreurs acomptes 419
- Balance d'entrée				4640					
- Travaux VRD	560							560	
- Intérêts						300		300	
- Transfert intérêts au compte 6188							300 ⁵⁵		
- Réserve de 3 lots (3x150) ⁵⁷									450 ⁵⁶
<u>Opérations d'inventaire</u> ⁵⁸ <u>(relatives à ces opérations)</u>									
- Sortie des stocks		4640		4640					
- Constatation de l'achèvement de 10 lots			5500		5500				
	560	4640	5500	4640 4640	5500	300	300	860	450

⁵⁵ Par débit du compte 6188 (id exercice N)

⁵⁶ Par débit du compte au Trésor (compte 515).

⁵⁷ Au vu des indications fournies par l'ordonnateur.

⁵⁸ Opérations d'ordre budgétaires. Les 5 500 se décomposent de la façon suivante : 4640 d'en-cours de production (exercice N) + 560 de travaux (V.R.D.) et 300 d'intérêts d'emprunts (au titre de l'exercice N + 1).

ANNEXE N° 36 (suite et fin)

Exercice N + 1 (suite)	Ventes produits finis 701	Variation stocks produits 7135	Produits finis 355	Redevables 411	Clients Acomptes 419
<i>Report page précédente</i>		5500	5500		450
Vente lots réservés (3 x 550) ⁵⁹					
- émission du titre de recette	1650			1650	
- imputation acomptes				450	450
- encaissement solde				1200 ⁶⁰	
Opérations d'inventaire ⁶¹ (relatives à ces opérations)					
Sortie des lots vendus et livrés (3 x 550 = 1650)		1650	1650		
	1650	1650 5500	5500 1650	1650 1650	450 450
Exercice N + 2	Ventes produits finis 701	Variation stocks de produits 713	Produits finis 355	Redevables 411	515 Compte au Trésor
Balance d'entrée			3850		
Vente 7 lots (7 x 550)	3850			3850	
- émission du titre				3850	3850
- encaissement					
Opérations d'inventaire ³		3850	3850		
Sortie des terrains vendus (7 x 550)					

⁵⁹ Dans cet exemple, par mesure de simplification, la vente des terrains s'opère à leur coût de production

⁶⁰ Par le débit du compte au trésor

⁶¹ Opérations d'ordre budgétaire

ANNEXE N° 38: Fiche d'écriture - Mise à la réforme d'un bien

L'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebut d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète...) ou d'un événement indépendant de la volonté de la collectivité (incendie, un vol...), dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse de départ : Mise à la réforme de matériel informatique (c/2183)

Valeur initiale :	100	Amortissements pratiqués :	80
Moins value :	20	Valeur nette comptable :	20

L'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à la réforme du bien et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Cette transmission se fera dans le cadre d'un certificat administratif qui devra indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférentes à ce bien ;
- le(s) compte(s) par nature concerné(s).

Au vu de ces informations, le comptable constate les *opérations d'ordre non budgétaires* suivantes :

Les étapes de l'opération de réforme d'un bien		compte débité	compte crédité	montant
Réintégration des amortissements	ONB	28183	2183	80
Sortie du bien pour sa VNC et constatation d'une moins-value	ONB	193	2183	20

Le cas échéant, les subventions et les fonds transférables afférents au bien réformé (c/131 et 133) seront apurés par le crédit :

- du compte 1391 ou 1393 correspondant pour la part de la subvention reprise au compte de résultat ;
- du compte 193 pour le solde.

ANNEXE N°39: Fiche d'écriture - Dotation (ou apport) en nature

Chez l'apporteur, l'apport en nature consiste à remettre en toute propriété et à titre gratuit, à des établissements publics régionaux (ex : régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) ou non (ex : syndicat) qui se créent (plus rarement ex : élargissement de compétences) des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité.

Chez le bénéficiaire, l'apport en nature consiste à recevoir en toute propriété et à titre gratuit, des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité, appelés dotation.

L'opération d'apport en nature est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse de départ : Apport d'un bien amortissable partiellement subventionné avec transfert de l'emprunt afférent audit bien.

Valeur brute du bien remis en apport : 1 600

Subvention reçue au titre dudit bien : 400

Capital restant dû au titre de l'emprunt afférent au bien remis en apport : 600

Amortissements pratiqués : 200

Quote-part de la subvention transférée au compte de résultat : 50

Au cas d'espèce, il y a apport de l'actif et du passif afférent au bien remis en apport et reprise pour les mêmes montants chez le bénéficiaire de l'apport.

Chez l'apporteur comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'apport en nature fait à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

I. Chez l'apporteur

libellé	Apporteur		
	Débit	Crédit	Montant
Remise du bien en apport	Dt 193/1021 ¹	Ct 21x	1 600
Transfert des amortissements	Dt 281x	Ct 193/1021 ¹	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 193/1021 ¹	400
Transfert des reprises de subv°	Dt 193/1021	Ct 139	50
Transfert d'emprunts	Dt 16/2763 ²	Ct 193/1021 ¹	600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision autorisant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

Cette décision d'apport est en principe une délibération de l'organe délibérant prise dans le cadre de l'article L.4231-4 du CGCT.

¹ 1021 si apport à un établissement régional (ex : régie dotée de la personnalité morale) ; 193 autrement.

² 16 si l'apport s'accompagne d'un transfert du contrat, 2763 dans le cas contraire.

ANNEXE N° 39 (suite et fin)

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

II. Chez le bénéficiaire

libellé	Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant
Réception du bien en apport	Dt 21	Ct 1021	1 600
Transfert des amortissements	Dt 1021	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 1021	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv°	Dt 139	Ct 1021	50
Transfert d'emprunts	Dt 1021	Ct 16	600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision acceptant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

La décision acceptant l'apport est toujours une délibération de l'organe délibérant.

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer les mêmes mentions que le certificat visé au I, à savoir :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

Complété, le cas échéant :

- de la durée et du type d'amortissement (linéaire, autre);
- et de tout autre élément que l'ordonnateur considérera comme pouvant utilement enrichir la fiche d'inventaire du bien ;

Au cas d'espèce, la valeur vénale du bien remis en apport est la valeur figurant à l'actif de l'apporteur. Dans le cas contraire, les opérations seraient les mêmes que celles précitées chez l'apporteur et chez le bénéficiaire à ceci près que chez ce dernier, le bien remis en apport serait intégré pour sa valeur vénale et que les amortissements ne seraient pas repris.

ANNEXE N°40: Fiche d'écriture - Affectation à un service non doté de la personnalité morale et retour (désaffectation) avant la dissolution du service

Cette opération permet de transférer à un service que l'on individualise dans un budget distinct la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien (hors de tout transfert de compétences).

L'opération de mise en affectation d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèses de départ :

Affectation par une région d'une immobilisation, des amortissements, de l'emprunt et de la subvention correspondants, à un service non doté de la personnalité morale (budget annexe ou régie dotée de la seule autonomie financière).

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez l'affectant comme chez l'affectataire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'affectation et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Affectant			Affectataire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Affectation du bien	Dt 181	Ct 21	1 600	Dt 21	Ct 181	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 181	200	Dt 181	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 181	400	Dt 181	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv ^o	Dt 181	Ct 139	50	Dt 139	Ct 181	50
Transfert d'emprunts ⁶²	Dt 2763	Ct 181	600	Dt 181	Ct 1687	600
Retour :						
- immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 181	1 600	Dt 181	Ct 21	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 181	Ct 28	600	Dt 28	Ct 181	600
- subventions	Dt 181	Ct 131	400	Dt 131	Ct 181	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 181	150	Dt 181	Ct 139	150
- emprunts	Dt 181	Ct 2763	400	Dt 1687	Ct 181	400
Apurement du c/18	Dt 193	Ct 181	100	Dt 181	Ct 193	100

⁶² Au cas d'espèce, l'emprunt afférent au bien n'étant pas relatif au seul bien affecté, l'affectant continue à rembourser le prêteur sur son budget et se fait rembourser par son service non personnalisé.

ANNEXE N° 40 (suite)

Chez l'affectant (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à la région qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

Affectation :	181	21...	28	164 ¹	2763 ²	131/133	139	193
- Balances d'entrée		SD 1 600	SC 200	SC 600		SC 400	SD 50	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)	1600	1600						
- Affectation des amortissements pratiqués	200		200					
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
Soldes	SD 450	0	0	SC 600	SD 600	0	0	0
Retour :								
- Balances d'entrée	SD 450			SC 400	SD 400			
- Retour de l'immobilisation	1 600	1 600						
- Intégration des amortissements	600		600					
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 18	100							100
Soldes	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	0	SC 400	SD 150	SD 100

¹ Le remboursement à l'établissement de crédit par l'affectant de l'emprunt transféré est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital, et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts, par le crédit du c/ 515.

² Le remboursement à l'affectant par l'affectataire est comptabilisé au débit du compte 451... par le crédit du compte 2763 pour la part en capital et du compte 768 pour la part en intérêts.

ANNEXE N°40 (suite et fin)

Chez l'affectataire, (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation: 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à la région qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

Affectation :	181	21...	28	1687 ²	131/133	139
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
Soldes	SC 450	SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50
Retour :						
- Balances d'entrée						
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	150					150
- de la reprise de subvention	400				400	
Désaffectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Apurement du compte 18 et constatation plus-value	100					
Soldes	0	0	0	100 SC 100	0	0

² Le remboursement à l'affectant est comptabilisé au débit du compte 1687 par le crédit du compte 451 pour la part en capital (débit du compte 66111 pour la part en intérêts).

ANNEXE N°41: Fiche d'écriture - Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences

Cette opération permet de transférer à l'établissement la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise à disposition d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèses de départ :

Mise à disposition par une région à un établissement, auquel il transfère une compétence, d'une immobilisation utilisée pour l'exercice de cette compétence ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant du : 600	Capital d'emprunt restant du : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget, ni de titres et de mandats, à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à disposition et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 242	Ct 21	1 600	Dt 217	Ct 1027	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 2492	200	Dt 1027	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 2492	400	Dt 1027	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv ^o	Dt 2492	Ct 139	50	Dt 139	Ct 1027	50
Transfert d'emprunts ⁶³	Dt 164	Ct 2492	600	Dt 1027	Ct 164	600
Retour :						
immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 242	1 600	Dt 1027	Ct 217	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 2492	Ct 28	600	Dt 28	Ct 1027	600
- subventions	Dt 2492	Ct 131	400	Dt 131	Ct 1027	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 2492	150	Dt 1027	Ct 139	150
- emprunts	Dt 2492	Ct 164	400	Dt 164	Ct 1027	400
Apurement des c/249 et 1027	Dt 193	Ct 2492	100	Dt 1027	Ct 193	100

⁶³ Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 est mouvementé ; le remettant continue à rembourser l'établissement prêteur et se fait rembourser par le bénéficiaire de la mise à disposition.

ANNEXE N°41 (suite)

Chez le remettant (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur immeuble : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la région à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

Mise à disposition :	2492	242	21	28	164 ¹	131	139	193
- Balances d'entrée			SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50	
- Mise à disposition de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Mise à disposition des amortissements pratiqués	200			200				
- Mise à disposition de la subvention correspondante	400					400		
- Mise à disposition de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Mise à disposition de l'emprunt correspondant	600				600			
Soldes	SC 1150	SD 1600	0	0	0	0	0	0
Retour :								
- Balances d'entrée	SC 1150	SD 1600						
- Retour de l'immobilisation			1 600	1600				
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 249	100							100
Soldes	0	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	SC 400	SD 150	SD 100

¹ Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement de crédit est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

Si le bien retourné a bénéficié d'adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 242 : Dt 242/Ct 193 du montant de l'adjonction.

ANNEXE N°41 (suite et fin)

Chez le bénéficiaire (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt)..

Affectation : Valeur immeuble : 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur immeuble : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la région à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

	1027	217	28	164	131	139
Affectation :						
- Balances d'entrée						
Constatation de la mise à disposition :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Mise à disposition de l'emprunt correspondant	600			600		
<u>Soldes</u>	SC 450	SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50
Retour :						
- Balances d'entrée						
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
Affectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Solde du compte 1027 et constatation plus-value	100					
<u>Soldes</u>	0	0	0	SC 100	0	0

ANNEXE N°42: Fiche d'écriture - Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, mise en concession ou affermage

Cette opération permet de transférer à un tiers la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

Ces opérations sont des opérations d'ordre non budgétaire constatées par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèses de départ :

Mise en affectation, en concession ou affermage d'une immobilisation ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Remettant :</i>	<i>Bénéficiaire :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention transférable reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la remise du bien à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise en affectation du bien à titre gratuit	Dt 24	Ct 21	1 600	Dt 22	Ct 229	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 249	200	Dt 229	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 249	400	Dt 229	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv ^o	Dt 249	Ct 139	50	Dt 139	Ct 229	50
Transfert d'emprunts ⁶⁴	Dt 164	Ct 249	600	Dt 229	Ct 164	600
Retour : - immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 24	1 600	Dt 229	Ct 22	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 249	Ct 28	600	Dt 28	Ct 229	600
- subventions	Dt 249	Ct 131	400	Dt 131	Ct 229	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 249	150	Dt 229	Ct 139	150
- emprunts	Dt 249	Ct 164	400	Dt 164	Ct 229	400
Apurement des c/249 et 229	Dt 193	Ct 249	100	Dt 229	Ct 193	100

Rappel : les comptes 242 et 2492 sont réservés aux opérations de mise à disposition chez le remettant

⁶⁴ Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 aurait été mouvementé, le remettant continue à rembourser l'établissement prêteur et se fait rembourser par le bénéficiaire du bien.

ANNEXE N°42 (suite)

Chez le remettant (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur immeuble : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la région à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

Affectation :	249x sauf 2	241/3/4/5/8	21	28	164 ¹	131/133	139	193
- Balances d'entrée			SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Affectation des amortissements pratiqués	200			200				
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
Soldes	SC 1150	SD 1600	0	0	0	0	0	0
Retour :								
- Balances d'entrée	SC 1150	SD 1600						
- Retour de l'immobilisation			1 600	1 600				
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 249	100							100
Soldes	0	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	SC 400	SD 150	SD 100

NB : Si le bien retourné a bénéficié d'une adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 24 : Dt 24/Ct 193 du montant de l'adjonction.

¹ Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement de crédit est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

ANNEXE N°42 (suite et fin)

Chez le bénéficiaire (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention :50

Retour : Valeur immeuble :1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie la région à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement de crédit.

Affectation :	229	22	28	164	131/133	139
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	200		200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
Soldes	SC 450	SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50

Retour :				193		
- Balances d'entrée						
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
Affectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Apurement du compte 229 et constatation plus-value	100			100		
Soldes	0	0	0	SC 100	0	0

ANNEXE N°43: Fiche d'écriture - reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs et apurement du compte 1025

1) Cession avec moins - value (prix de vente inférieur à la valeur historique du bien)

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 500 ; « moins-value » de 300.

En grisé, opérations budgétaires (impliquant titres et/ou mandats).

1^{ère} hypothèse : lors de la cession, la région décide de reprendre partiellement le produit en section de fonctionnement (150)

	10251	10259	192	193	21	462	675		775	776	777
- Réception de l'immobilisation	800				800						
- Prix de cession						500			500		
- Sortie VNC					800		800				
- Moins - value			300							300	
- Reprise du produit de cession		150									150
- Apurement du c/ 10259	150	150									
- Apurement du c/ 10251	650			650							
	0	0			0						

2^{ème} hypothèse : lors de la cession, la région décide de ne pas reprendre le produit en section de fonctionnement

	10251	192	193	21	462	675		775	776
- Réception de l'immobilisation	800			800					
- Prix de cession					500			500	
- Sortie VNC				800		800			
- Moins - value		300							300
- Apurement du c/ 10251	800		800						
	0			0					

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. A défaut d'une telle délibération prise en cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

ANNEXE N°43 (suite et fin)

2) Cession avec plus - value (prix de vente supérieur à la valeur historique du bien) :

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 1 000 ; « plus-value » de 200. En grisé, opérations budgétaires (impliquant titres et/ou mandats).

1^{ère} hypothèse : lors de la cession, la région décide de reprendre le produit en section de fonctionnement.

	10251	10259	192	193	21	462	675	676	775	777
- Réception de l'immobilisation	800				800					
- Prix de cession						1000			1000	
- Sortie VNC					800		800			
- Plus- value			200					200		
- Transport de la + value au c/10251	200			200						
- Reprise du produit de cession		1000								1000
- Apurement du c/ 10259	1000	1000								
	0	0	0		0					

2^{ème} hypothèse : lors de la cession, la région décide de ne pas reprendre le produit en section fonctionnement.

	10251	192	193	21	462	675	676	775
- Réception de l'immobilisation	800			800				
Prix de cession					1000			1000
Sortie VNC				800		800		
Plus - value		200					200	
Apurement du c/ 10251	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. A défaut d'une telle délibération au cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

ANNEXE N° 44: Fiche d'écriture - Apurement des comptes de subventions transférables (c/131 et 133) lors de la cession d'une immobilisation non totalement amortie

Les comptes de subventions transférables, c/131 et 133, ont vocation à être apurés : par reprise annuelle de la subvention (biens amortissables) et au plus tard lors de la cession du bien auquel ces fonds sont affectés.

Les subventions transférables (c/131 et 133) non totalement reprises lors de la cession des immobilisations qu'elles ont servies à financer seront apurées par le compte 193 en cas de **cession à titre onéreux** [cas a)] ; en cas de **cession à titre gratuit**, elles demeurent au compte de subvention transférable et sont reprises parallèlement à l'amortissement de la subvention d'équipement en nature que constitue la cession à titre gratuit [cas b)].

a) Cession à titre onéreux

En N, acquisition d'une immobilisation amortissable pour une valeur de 800, subventionnée à hauteur de 200, amortissement de ce bien sur 10 ans (dotation 80, soit 320 sur 4 ans ; reprise de la subvention 20, soit 80 sur 4 ans) ; en N+4, cession pour 500, « plus-value » de 20. En grisé, opérations budgétaires (impliquant titres et/ou mandats).

	131/133	139	192	193	21	28	675	676	68	775	777
- Acquisition du B et subv (par 515)	200				800						
- Amortissements											
- Reprise subv°		80									
- Prix de cession (par 515)											
- Réintégration des amortissts					320	320					
- Sortie VNC					480		480				
- Plus - value			20					20			
- Apurement 139	80										
- Apurement 131/133	120	80		120							
	0	0			0	0					

ANNEXE N°44 (suite et fin)

b) Cession à titre gratuit

En N, acquisition d'une immobilisation amortissable pour une valeur de 800, subventionnée à hauteur de 200, amortissement de ce bien sur 10 ans (dotation 80, soit 320 sur 4 ans ; reprise de la subvention 20, soit 80 sur 4 ans) ; en N+4, cession à titre gratuit, équivalent à une subvention d'équipement versée à hauteur de la VNC(480). En grisé, opérations budgétaires (impliquant titres et/ou mandats).

	131/133	139	192	193	21	28	2044	676	68	775	777
- Acquisition du B et subv (par 515)	200				800						
- Amortissements											
- Reprise subv°		80				320			320		
- Prix de cession=0											
- Réintégration des amortissts					320	320					
- Sortie VNC					480		480				
- Plus - value											
- Apurement 139*	80	80									
- Apurement 131/133*	120										
	0	0			0	0					

La subvention continue à être reprise au compte de résultat mais sur la durée d'amortissement de la subvention en nature à laquelle s'assimile la cession à titre gratuit.

ANNEXE N° 45 : Fiche d'écriture – Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé

Une région signe un contrat de partenariat public-privé avec un prestataire pour la construction d'un équipement public.

Montant total de l'opération : 10 000 000 €

Les dispositions contractuelles établissent les trois parts de la rémunération comme suit :

- Part investissement : 5 000 000 €
- Part fonctionnement : 3 000 000 €
- Part financement : 2 000 000 €

1^{er} cas : la rémunération du co-contractant est intégralement versée lors de la mise en service du bien

	21xx Immobilisations corporelles	235 Part investissement P.P.P.	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immobilisations	611 Contrats de prestations de services avec des entreprises	6618 Intérêts des autres dettes
1 ^{er} versement (réel)						
<i>part investissement</i>		500 000				
<i>part fonctionnement</i>			300 000		300 000	
<i>part financement</i>			200 000	500 000		200 000
2 ^{ème} versement...		500 000				
			300 000		300 000	
			200 000			200 000
Mise en service du bien (OONB)	5 000 000	5 000 000				

ANNEXE N° 45 (suite et fin)

2^{ème} cas : le paiement de la rémunération du co-contractant continue après mise en service du bien

Au jour de la mise en service du bien, la part investissement du co-contractant a été versée à hauteur de 3 000 000 €

	21xx Immobilisations corporelles	235 Part investissement P.P.P.	1675 Dettes PPP	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immobilisations	611 Contrats de prestations de services avec des entreprises	6618 Intérêts des autres dettes
1 ^{er} versement (réel)		500 000			500 000		
<i>part investissement</i>				300 000		300 000	
<i>part fonctionnement</i>				200 000			200 000
<i>part financement</i>		500 000			500 000		
2 ^{ème} versement...				300 000		300 000	
				200 000			200 000
Mise en service du bien (OONB)	3 000 000	3 000 000					
Versements ultérieurs (réel)	2 000 000		2 000 000		2 000 000		

ANNEXE N° 46 : Fiche d'écriture – Remboursements temporaires d'emprunt

Une région signe un contrat d'emprunt lui permettant, dès lors qu'il dispose d'un excédent de trésorerie sur une courte durée, de rembourser temporairement le capital restant du (ex : 16 000 €) sur une période définie dans le but de diminuer ses frais financiers.

	1641 Emprunts en euros	16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros	515 Compte au Trésor
<i>Remboursement temporaire :</i>			
- OOB	16 000		
- Opération réelle		16 000	
Reversement de la banque :			
- Opération réelle		16 000	16 000
- OOB		16 000	
			16 000

ANNEXE N° 47 : Fiche d'écriture – Quotas d'émission de gaz à effet de serre1^{ère} hypothèse :

En février N, l'Etat alloue pour 100 000€ de quotas d'émission de gaz à effet de serre à une collectivité contrainte d'appliquer le dispositif prévu par les articles L.229-5 à 19 du code de l'environnement.

Durant l'exercice N, la collectivité acquiert pour 20 000€ de quotas supplémentaires sur le marché.

En fin d'exercice N :

- elle comptabilise les quotas d'émission qu'elle a consommé ;
- elle constate et comptabilise une provision pour dépréciation de 500€

En N+1, l'Etat alloue à la collectivité pour 140 000€ de quotas supplémentaires.

Durant l'exercice N+1, la collectivité vend pour 6 000 € de quotas, elle réalise une moins-value de 1000 €

En fin d'exercice N+1, la collectivité restitue à l'Etat les quotas qu'elle a consommés en N.

2^{ème} hypothèse :

La collectivité entre spontanément dans le dispositif prévu par les articles L.229-5 à 19 du CGCT.

En N, elle acquiert sur le marché pour 100 000 € de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Sur le même exercice elle consomme pour 90 000 € de ces quotas et constate une dépréciation de 500 € des quotas non consommés.

En N+1, la collectivité consomme les quotas restants (10 000 €) et à la fin du projet elle apure la totalité des quotas consommés et reprend la provision pour dépréciation constituée en N.

ANNEXE N° 47 (suite)

1^{er} cas : la collectivité est contrainte d'appliquer le dispositif.

		2052	2095	2905	515	678	6816	778
		Quotas de gaz à effet de serre	Consommations de quotas de gaz	Dépréciations		Autres charges exceptionnelles	Dotations aux dépréciations	Autres produits exceptionnels
xx/02/N								
Quotas délivrés par l'Etat ¹		100 000						100 000
Courant N								
Achat éventuel de quotas à la valeur de marché		20 000			20 000			
31/12/N								
Emissions de gaz de l'année : inscriptions au passif ¹⁻²			110 000			110 000		
Dépréciation des quotas non consommés ³				500			500	
Soldes N		120 000	110 000	500	NS			
	192					675	776	778
xx/02/N+1								
Quotas délivrés par l'Etat ¹		140 000						140 000
01/03/N+1								
Vente de quotas	1 000	7 000			6 000	7 000	1 000	
15/04/N+1								
Restit. des quotas consommés en N-1 à l'Etat		110 000	110 000					
Soldes début N+1	NS	25 000	solidé	NS	NS			

¹ Opération d'ordre budgétaire

² Addition des quotas consommés (à la fois parmi ceux attribués par l'Etat et ceux achetés courant N).

³ Opération d'ordre semi-budgétaire

ANNEXE N° 47 (suite)

2ème cas : la collectivité entre volontairement dans le dispositif (quotas acquis sur le marché et non alloués par l'Etat).

	2052 Quotas de gaz à effet de serre	2095 Consommations de quotas de gaz à effet de serre	2905 Dépréciations	515 Compte au Trésor	678 Autres charges exceptionnelles	6816 Dotations aux dépréciations
Courant N						
Quotas acquis sur le marché	100 000			100 000		
31/12/N						
Emissions de gaz de l'année : constatation des quotas consommés ¹		90 000			90 000	
Dépréciation éventuelle des quotas non consommés ²			500			500
Soldes N	100 000	90 000	500	NS		
Poursuite des consommations		10 000			10 000	
En fin de projet						
Apurement de la totalité des quotas consommés	100 000	100 000				
Reprise de la dépréciation ³			500			500
	Soldé	Soldé	Soldé	NS	678	7816

¹ Opération d'ordre budgétaire

² Opération d'ordre semi-budgétaire